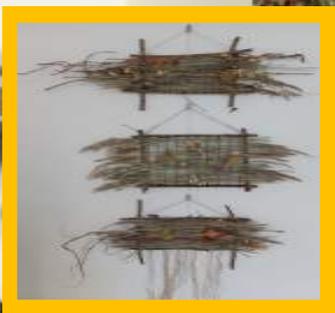




Actions de la municipalité



Vie locale



Culture et loisirs

3 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

4 - 8 L'urbanisme

9 -10 Le bâtiment

11-12 La voirie

13-15 Le social

Informations diverses

16 Résultat du Recensement - Et toujours des dépôts sauvages

17 Interview Orthophoniste

18 - 20 Biodéchets et Compost

Vie locale

21 Les Anciens Combattants

22 Saintonge Boisée Vivante

23 AC2S

24 Comité des fêtes

25 Association Sportive et Culturelle de Clérac

26 Teurlay Environnement Théâtre

27 Tarot - Lune d'or

28 - 29 Pétanque - Chasse

30 Association Scolaire

Culture et loisirs

31-32 Bibliothèque

33 Nouvelle saison au musée

34-37 Ecole

38-40 Les Châteaux Famille Nau

41-42 Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais, Jean Jacques Nau

43 Les plus belles floraisons hivernales

44 Recettes autour de la pomme

Vie pratique

45 Etat civil - Recensement militaire

46-48 Informations utiles



Pic Epeiche

Photo de Pascal Priouzeau



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD et Sandra BERGES

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Chers Cléracaises, Chers Cléracais,

Rédiger ce mot du maire n'est pas chose aisée particulièrement dans la période d'incertitude que nous vivons. Avec un printemps et un début d'été pluvieux suivie d'une fin juillet caniculaire, la météo avait de quoi nous déstabiliser. Aujourd'hui, après des élections Européennes puis des élections Législatives inattendues, notre pays se retrouve divisé et notre société fracturée.

Dans un contexte de vie politique Nationale incertaine, la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation du déchirement. Elle est garante de la continuité du service public pour tous. Plus que jamais la commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

Quoiqu'il en soit, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances en famille, ou à regarder les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les défis et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux, mais nous les abordons avec enthousiasme et le sentiment d'être utiles à la collectivité.

Toutefois, l'application de différentes lois et différents documents d'urbanisme vont se traduire dans le P.L.U. par une forte modification des terrains jusqu'à présent classés constructibles. L'objectif étant de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (loi ZAN du 20 Juillet 2023). Une réunion publique a eu lieu le 04 décembre à la salle des fêtes avec la participation du cabinet d'urbanisme Cittanova qui accompagne la Communauté de Communes dans l'élaboration des PLU pour dessiner le territoire de demain.

Le projet de la maison médicale va enfin voir le jour. En effet le chantier de démolition des bâtiments ayant brûlés à côté de l'ancienne poste dans l'été 2023 est maintenant terminé. Nous avons dû suivre des procédures rigoureuses : diagnostics, concertation entre assurances, études approfondies, marché public. Ces processus sont longs mais sont la règle.

Les actions menées durant l'été par vos élus et les agents municipaux auront permis d'assurer une rentrée des classes le 02 septembre sans encombre, l'effectif étant sans cesse en augmentation : 117 élèves fréquentent maintenant notre école.

Je reste heureux de voir que localement le bénévolat agit pour faire vivre notre village. Que chaque association soit remerciée pour les animations festives ainsi que nos commerçants partenaires de ces manifestations.

L'année touche à sa fin, les fêtes de fin d'année approchent, nous avons célébré cette période avec le marché de Noël du 13 décembre qui connaît toujours un beau succès.

Nous vous donnons rendez-vous le 25 janvier 2025 à 11 h 30 à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux du Maire et de son équipe municipale.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour chacun d'entre vous et vos familles, en l'occasion de ce nouvel an.

Bonne et heureuse Année 2025

Votre Maire,
Michel QUOD



**Monsieur le Maire et son équipe municipale
vous invitent à la cérémonie traditionnelle des vœux
le 25 janvier 2025 à 11 heures 30 dans la salle des fêtes**



Cimetière

Les travaux de construction maçonnerie sont terminés :

- le bâtiment technique est pratiquement achevé à part quelques aménagements à ajouter (carrelages WC, isolation sous toiture, eau courante...),
- les murs d'enceinte sont enduits,
- la continuité des chaînages et des chapeaux en placage de pierre naturelle est reprise par deux piliers en pierre naturelle massive, qui a reçu le portail en fer forgé.



Les aménagements intérieurs sont terminés :

- les allées principales, les allées inter tombes et la chape hexagonale en béton lavé incorporant de petits cailloux (granulat naturel ou Pebblecrete) pour la réception d'un kiosque sont finis,
- les emplacements sont prêts à recevoir les cuves funéraires,
- la zone circulaire recevant 18 cavurnes pouvant chacune contenir 3 urnes et le columbarium, sont également achevés,
- le jardin du souvenir reste à installer.

Les aménagements extérieurs :

La jonction de l'enrobé à chaud avec celui des parkings précédemment créés est assurée, une dizaine de places de parking supplémentaires a été ajoutée, cette fois-ci en béton alvéolé perméable, à végétaliser.

Afin de conserver une unicité d'aspect, le mur de l'ancien cimetière est enduit de la même nature que celui créé et le portail sera également changé, en harmonie avec le nouveau.



Le projet de kiosque :

La fabrication du kiosque hexagonal en bois qui pourra abriter des cérémonies, sera effectuée en partenariat avec la section « Métiers du Bois » du lycée du Pays d'Aunis à Surgères.

Le Plan Local d'Urbanisme de Clérac (PLU)

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est maintenant terminé.

L'essentiel montrant le diagnostic et les objectifs a été présenté par le cabinet Cittànova en présence d'environ 40 administrés lors de la réunion publique du 4 décembre dernier.

Ce document est essentiel dans le processus d'élaboration du document d'urbanisme car il constitue le document pivot sur lequel est fondé le projet politique de la collectivité. Ce document donne à voir le territoire à une échelle de réflexion spatiale et temporelle lointaine (10 ans pour le PLU et 20 ans pour le SCoT)

Voici les principales thématiques retranscrites dans le document du PADD :



Parmi les objectifs retenus, l'estimation de l'augmentation de la population à l'horizon 2035-2040 est un objectif très structurant pour définir les zones habitables futures afin d'anticiper les besoins des nouveaux ménages.

Pour Clérac, l'offre de logement doit être adaptée pour accueillir une légère augmentation de la population équivalente à un taux de variation annuel de 1,2% entre 2025 et 2040. Ce taux de variation retenu est le taux maximum admis par le SCoT.

Ce scénario a été choisi en se basant sur la dynamique observée ces dernières années et figure dans le tableau ci-dessous :

Scénario choisi	SCoT
Variation annuelle de la population	1,2%
Population projetée en 2040	1238
Variation du nombre d'habitants entre 2020 et 2040	263
Variation du nombre d'habitants par an	+13

Cette fin d'année 2024 et le début 2025 vont être consacrés à la phase suivante de l'élaboration du PLU : **la phase OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)**. Cette phase permettra de traduire l'objectif en règle d'urbanisme et/ou orientations pré-opérationnelles. C'est dans cette phase que des choix devront être faits pour limiter la consommation d'espaces conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui stipule par exemple un objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Pour ce qui concerne Clérac aujourd'hui, nous pourrions artificialiser dans le futur PLU au maximum 50% de ce qui a été consommé dans les 10 dernières années. À cela se rajoute les contraintes que nous impose le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts). Vous pouvez en voir un exemple dans l'article consacré dans ce bulletin au château Fengari.

Même si on peut comprendre que la loi doit éviter certains abus du passé dans l'artificialisation des sols et que celle-ci vise à limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers en priorisant la densification, il est difficile d'admettre par exemple qu'elle s'applique unilatéralement et avec les mêmes règles quel que soit la zone considérée (urbaine ou rurale).

Comme on peut le constater, les marges de manœuvre de la collectivité sont très limitées par les directives et les lois produites par l'Etat. Même si la municipalité va se défendre pour limiter les impacts, ces directives vont certainement nous obliger à faire des choix qu'il sera parfois difficile de justifier et d'expliquer aux administrés.

Révision du PLU Château Fengari

Le Château Fengari (ex Château de L'Espie) avait demandé une extension de la zone constructible de son parc afin de pouvoir y implanter des bungalows supplémentaires dans le cadre de son activité hôtelière de luxe.

Outre le fait que cette démarche, malgré son appellation de « Révision simplifiée du PLU », soit compliquée et onéreuse, s'ajoutait un autre paramètre encore plus contraignant, celui du PPRIF (Plan de Protection contre les Risques d'Incendie en Forêt) qui a obligé une trouée de 50 m dans son parc arboré.

Après conformation à chacune de ces conditions, cette révision a été actée cet automne par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ; nous espérons que cela va contribuer à enrichir la vie économique de Clérac.



Zone de construction
des bungalows

Zone de sécurité sans arbres
imposée par le PPRIF

City stade

Dans le courant du premier semestre 2025, un city stade sera construit à côté du terrain de tennis. Il permettra à nos jeunes de pouvoir pratiquer le basket, le hand-ball ou le futsal voire le badminton ou le volley-ball.

Le terrassement sera effectué par l'entreprise Taphanel et le city stade sera monté par la société SAE. C'est le gazon synthétique qui a été choisi comme revêtement. De même, le terrain de tennis sera refait. Rendu difficilement jouable par la dégradation de sa surface, cet ancien terrain de tennis servira de support à un nouveau revêtement en dur.



Aire de Jeux fermée

L'aire de jeux sur la place de la mairie est actuellement indisponible. La vétusté de certains jeux nous a contraints à les extraire. Une nouvelle aire est à l'étude et devrait se concrétiser dans les trois mois à venir.

Coupe des peupliers

Autour du plan d'eau

Les peupliers ont été coupés début juin, un broyat des branches restantes sur le terrain et un premier rognage des souches ont été effectués. Il reste à évacuer ces débris, à savoir que les souches déjà réduites ayant tendance à « remonter » et que des rejets de peupliers allant apparaître au printemps, d'autres passages du broyeur seront nécessaires pour maintenir le site propre et accueillant en attendant son réaménagement.



Un projet est lancé pour réaliser une étude d'un nouvel environnement paysager et d'équipements d'accueil de cette aire de camping-car et de pique nique. Deux cabinets, Azimut bureau d'études de Libourne et Atelier Septembre, une jeune entreprise Cléracaise ont été retenus pour proposer leur vision sur cet aménagement.

Dans la parcelle au centre du bourg



Après un dédale de diverses demandes (DDTM, DREAL, Loi sur l'eau, sondages, expertises faunistiques et floristiques), autorisations ont enfin été données de couper la parcelle de peupliers de 1,46 ha entre septembre et mars prochain, ce qui a été effectué cette fin octobre, période limite de pénétration dans ce terrain extrêmement humide.

Ce parcours d'embûches (c'est le cas de dire) n'étant pas pour autant terminé, d'autres étapes sont encore à gravir.

La loi obligeant des mesures compensatoires à toute coupe rase, nous étions soumis soit à un versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'un montant de 16 621 €, soit à un reboisement pour une surface de 2,92 ha correspondant à 2 fois la surface de la parcelle. Nous avons choisi cette seconde option, la propriété achetée à l'abbé Grolleaud étant à replanter suite aux incendies de l'été 2022.

Plan Communal de Sauvegarde

Élaboré sous la responsabilité du maire, le **plan communal de sauvegarde**, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Le PCS comprend :

- l'identification des risques et des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables,

- l'organisation assurant la protection et le soutien des populations qui précise :

- * les dispositions internes à la commune permettant de recevoir une alerte émanant des autorités,

- * les moyens d'alerte et d'information de la population (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différents moyens d'alerte),

- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),

- les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée,

- l'organisation du poste de commandement communal,

- l'inventaire des moyens propres de la commune, notamment les moyens d'hébergement et de ravitaillement de la population.



Crue du 11/12/2023 au Petit Manon



Incendie du 27 mars 2022

Les maires, en tant qu'autorité de déclenchement de l'alerte, peuvent avoir recours aux services de radio et de télévision dont la liste est fixée par un arrêté pris en application du décret n° 2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national.

Les services de radio peuvent jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'information des populations dans le contexte des événements de sécurité civile, tant pour relayer les consignes des autorités sur les comportements à adopter avant et pendant l'événement que pour informer les populations sinistrées.

Les 4 principaux risques majeurs répertoriés chez nous sont **la neige, la tempête, l'incendie et l'inondation**. Nous vous conseillons vivement de télécharger **l'application Panneau Pocket** sur l'Apple Store ou le Google Play (*voir procédure en fin de bulletin*) qui vous renseignera en temps réel des événements exceptionnels ou tout simplement de la vie quotidienne de notre commune.



Tempête de 1999 dans le Sud Ouest :
Bois Charles



Neige dans le sud ouest en 2007

Maison de la Santé

Le projet de création de la Maison de Santé suit son cours selon le planning prévu :

- le local de l'ancienne Poste est libéré de toute occupation,
- la consultation auprès des artisans ayant respectivement répondu aux appels d'offres des divers postes étant terminée, les devis sont transmis au cabinet SODA Architectes qui après examen va les observer, vérifier et noter. Ils seront au final soumis au vote du conseil municipal,
- l'entente de démolition des deux bâtiments incendiés ayant enfin été conclue entre cabinets d'assurances des diverses parties, c'est une seule entreprise qui a effectué le déblaiement des restes de l'ancien hangar communal et de la maison de M. et Mme De Pian acquise récemment.

Les travaux débiteront en début d'année prochaine. Parallèlement à tout cela, la recherche d'un nouveau(elle) médecin pour Clérac est toujours active.



Parking rue de la Poste

Le bâtiment, anciennement locaux agricoles de la famille Dumon acquis par la commune lors de cette mandature, a été démoli dans l'objectif d'y aménager un parking communal dédié essentiellement à la future Maison de Santé.

Afin de reloger l'ostéopathe Rémy Logereau ainsi qu'accueillir Florane Mallier, notre nouvelle orthophoniste arrivée début septembre, deux constructions modulaires familièrement nommées Algeco ont été momentanément installées pour le temps des travaux de transformation de l'ancienne Poste.



Travaux Bâtiments



Hangar Salle des Fêtes

Le hangar situé derrière la Salle des Fêtes va être réhabilité en espace de stockage sécurisé. Le rez-de-chaussée sera équipé de deux portes de garage en un espace complètement libre, un plancher sera réalisé afin de fournir un second espace en étage de même superficie.

Travaux attribués à l'entreprise BUREAU pour un montant de 22 950 € TTC

Porte d'entrée Salle des Fêtes

La porte d'entrée de la Salle des fêtes ayant fait son temps, nous avons décidé de la remplacer par un nouvel ensemble en aluminium plus moderne et plus confortable à l'utilisation.

Travaux attribués à l'entreprise MICHONNEAU pour un montant de 10 968 € TTC



Préparation cour Nord - Ecole primaire

Après les achats de parcelles à Mme Manon et l'élargissement de la voie de passage grâce à Mme Pichardie qui avait cédé une bande de son jardin, toute la partie nord derrière l'école maternelle a été déblayée des anciens aménagements et diverses végétations pour laisser place à un espace naturel enherbé. Dans un premier temps, après réinstallation de clôtures, cet espace pourra servir de cour végétalisée et à l'horizon 2027 fera place à une salle de motricité et à une salle de classe maternelle.



Réhabilitation appartement HLM



Dans les HLM, un appartement du bâtiment B a entièrement été réaménagé :

- la cuisine (meubles, plaque de cuisson, hotte aspirante, prises de courant),
- le cellier (branchements en eau et électricité pour un lave-linge),
- les 3 chambres (placard avec étagères, penderie et portes coulissantes).

Voirie

Entretien des voies communales

Sur :

- le VC 31, de la RD 145 au CR10 Le Peu – 0,800 km,
- le VC 44, de la RD 158 (Souillac) à la RD 145 (Landry) – 2,370 km,
- le VC 35, de la RD 158 (Canton des Fourchettes) à la RD 145 – 3,385 km,

des prestations de type :

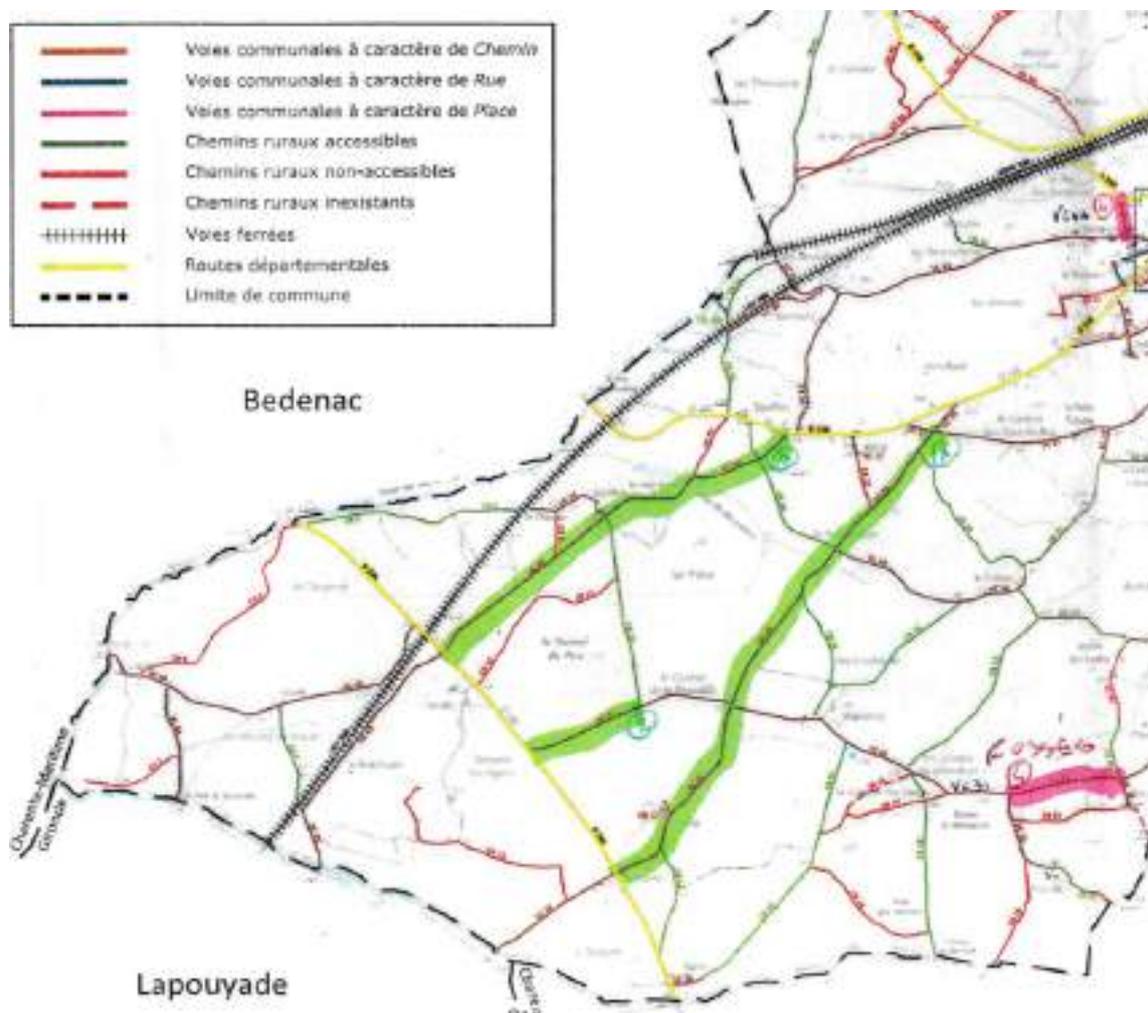
- préparation du support (Balayage, Point à temps pour déflachage),
- réalisation d'un enduit bicouche,
- balayage après revêtement,

ont été réalisées par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et de Montlieu La Garde.

Sur :

- le VC 42, de la RD 258 à la VC 43 – La Franière
- le VC 31, de la VC 33 (Boursillon) au carrefour de Réservat – 0,640 km,

les devis de curage des fossés sont attendus avant qu'un enduit bicouche ne puisse être réalisé.



Adressage de la commune de Clérac



L'adressage des communes relève de la responsabilité du Maire (Article L2212-2 CGTC). Il est un des éléments permettant la commodité de passage dans les rues. C'est-à-dire que le Maire exerce son pouvoir de police.

L'adressage est une obligation légale pour les communes (Décret 94-1112 du 19/12/1994).

Il permet la dénomination des voies publiques et privées, le numérotage des immeubles et leur notification au bureau du cadastre. Le conseil municipal procède à la dénomination des voies de la commune, y compris les routes classées (nationales, départementales), les voies privées ouvertes à la circulation et les lieux-dits (Loi du 21 février 2022, dite loi 3DS).

La commune et particulièrement les commissions Voirie et Urbanisme, dans l'ensemble de ses travaux accompagnés par La Poste :

- a défini le périmètre géographique d'intervention (tracés des voies : points de départ et points d'arrivée),
- a décidé du type de numération, classique et non métrique,
- a décidé du libellé des voies qui n'avaient pas d'appellation et conservé celles existantes,
- a conservé, en complément d'adresse le lieu-dit (toponyme),
- a cherché les solutions les meilleures pour qu'il y ait le moins possible de modification d'adresses,
- a validé le tout lors du conseil municipal du 04 octobre 2024.

Lorsque les derniers détails seront finalisés, la commune :

- Informera début 2025 les administrés ayant eu un changement dans leur adresse en leur transmettant un certificat d'adressage
- Commandera et mettra en place la signalétique (numéro de l'habitation, nom de rue, nom de hameau)
- Informera les partenaires institutionnels. La commune devra prévenir le centre des impôts dont les fonciers et le bureau du cadastre concerné.
- Afin d'améliorer la qualité de service et selon le cas, elle pourra informer les services de secours, les médecins d'urgence, l'IGN, l'INSEE et alimenter le répertoire RIVOLI (répertoire informatique des voies et des lieux-dits).



Repas des aînés



Monsieur le Maire, et son équipe municipale ont organisé le traditionnel repas des aînés de la commune.

Une pensée émue et une minute de silence en mémoire de nos récents disparus n'ont pas été oubliées, suivies par la joie et la bonne humeur qui étaient de mise en ce samedi 16 novembre 2024.

Nous avons pu accueillir 124 personnes qui ont répondu à l'invitation. Des colis gourmands seront offerts pour les personnes malades ou qui n'ont pas pu se déplacer au repas, ils seront à récupérer à la mairie mi-décembre.

Le repas a été préparé par l'hôtel-restaurant des Lacs Bleus de Clérac, les boissons fournies par M. Eric Vaireille et M. et Mme Français et le pain et le dessert apportés par le Fournil de Clérac.

Enfin, nos aînés ont pu apprécier la troupe de M. Marco Bourgeois accompagnée de ses deux chanteurs qui nous ont interprété un medley de chansons françaises et internationales.

Le repas s'est terminé avec la remise d'un bouquet de fleurs à notre doyenne de l'assemblée, Mme Germaine SOUC.

Il semble que la journée fut réussie, que les Cléracais et Cléracaises étaient heureux de se retrouver pour partager un bon moment ensemble.

À l'année prochaine.

L'ADMR toujours en service

Cela fait 45 ans que l'ADMR œuvre dans le secteur, d'abord à Montlieu La Garde depuis 1979, avec un service d'Aides Familiales. Elle aurait fusionné en 1982 avec une autre ADMR situé à St Martin d'Ary, présidée par un certain Monsieur RIGOU. À Montlieu jusqu'en 2002, elle vient à Montguyon à la demande des élus du canton et, pour des raisons de place, revient à St Martin d'Ary. Enfin, c'est à St Martin d'Ary qu'elle va aménager pour être dans de nouveaux locaux plus grands et mieux adaptés à nos bénéficiaires.

L'ADMR c'est bien sûr l'aide à tous pour rester chez soi jusqu'au bout dans la mesure du possible. C'est d'abord prendre soin de la personne et de son cadre de vie, la stimuler et l'accompagner. Mais de plus en plus nos autorités et nos financeurs nous incitent à lutter contre l'isolement et à développer le loisir, la convivialité et le lien social. C'est de là qu'est partie l'ADMR en Goguette. Tous les mois, dans une salle communale, est organisée une après-midi récréative avec goûter et animations et parfois une rencontre intergénérationnelle, avec les enfants d'une école (Chepniers, Bussac). Les intervenants vont chercher les bénéficiaires qui participent à l'animation puis les ramènent. La préparation matérielle est assurée par nos bénévoles (décoration, courses, animation, rangement...) Et on papote, on chante, on danse, c'est gaieté et éclats de rire assurés !

Mais la politique de l'ADMR c'est aussi l'animation du territoire, dans le domaine social et solidaire. Pour nous c'est la Gratifieria chaque année en Octobre, alternative au « tout jeter, tout acheter ». Elle est organisée à Montguyon en partenariat avec les autres associations Eco-citoyennes du secteur. La prochaine Gratifieria aura lieu les 11 et 12 octobre 2025.

Enfin, l'ADMR c'est aussi une quarantaine de salariés, sans qui rien ne pourrait se faire. Pour eux aussi, des efforts sont poursuivis pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ainsi les véhicules de service ou de fonction, au choix, sont passés, selon les négociations fédérales de Citroën à Peugeot, puis aujourd'hui à Renault avec des voitures hybrides, plus économiques : la prise en charge du carburant étant maintenue par l'employeur. Puis pour leur moral et leur détente, nos Assemblées Générales se terminent par un repas festif animé et, chaque année, ils reçoivent un colis de Noël bien garni !

L'ADMR c'est ça et encore bien plus ! Il existe différents moyens de nous rejoindre : intervenants, clients, administrateurs et bénévoles visiteurs...

Nous vous attendons bientôt dans nos nouveaux locaux Rives du Mouzon !

Très bonne année à vous tous et à bientôt peut-être !



Service périscolaire

Pause méridienne :

La population de notre commune augmente grâce, en partie, à l'installation de jeunes couples avec enfants et nous nous en réjouissons.

En effet, ce sont 117 élèves* qui ont été accueillis à la rentrée de septembre, dont 15 en petite section de maternelle (âgés de 3 ans). Très peu d'enfants rentrent déjeuner à la maison.

La hausse des effectifs nous avait amené à réfléchir sur la réorganisation de la pause méridienne. Les services académiques ayant validé la modification des horaires du temps scolaire, la mairie a pu mettre en place 2 services au restaurant scolaire, à savoir :

2 classes (petits niveaux) déjeunent à 12h10. À 13 h, commence le 2^{ème} service pour les 3 autres classes (plus grands et autonomes).

Ce dédoublement permet, d'une part, aux enfants de déjeuner dans une atmosphère plus clémente, il y a moins de bruit et d'agitation, et d'autre part, aux agents d'effectuer le service et la surveillance dans de meilleures conditions pour être attentifs à chacun.

Dans ce même créneau horaire, la municipalité doit assurer la surveillance des élèves qui restent dans la cour de récréation. La mairie a fait appel à l'association « Ribambelles » (Centre de loisirs « Bouge tes vacances ») de Montlieu la Garde avec qui elle a signé une convention de partenariat pour l'intervention de 2 animateurs, de 12 h à 14 h.

En présence d'un agent communal chargé de la surveillance, Lya et Noah (les animateurs) organisent des jeux et diverses activités très appréciés des enfants. Ces occupations dirigées évitent les disputes et bagarres.

** 100 élèves à la rentrée 2023*

Semaine du goût :

Cette 35^{ème} édition de la Semaine du goût était programmée du 14 au 20 octobre pour tous les établissements scolaires.



À cette occasion et depuis plusieurs années, la municipalité invite les élèves de CM2 au restaurant local. Cette tradition avait été interrompue en période du COVID, mais les enfants se passant le mot entre eux ont su nous le rappeler... Le thème en 2024, pour notre secteur, était « les céréales et les légumineuses ».



Le vendredi 20, jour du départ en vacances de la Toussaint, les 13 élèves accompagnés de leur professeur, Mme Marie Naut, du Directeur et de 2 élues se sont attablés au restaurant « Les Lacs bleus ». Après le cocktail de jus de fruits, en apéritif, il leur a été présenté une assiette de houmous avec des tartines grillées ointes d'huile d'olive, puis une brochette de volaille accompagnée de quinoa et de petits légumes. Après avoir bien mangé, les yeux des enfants pétillaient encore un peu plus à l'arrivée de l'assiette du dessert composée d'une crêpe au chocolat garnie de morceaux de fruits de saison.

Ce fut un agréable moment d'échanges dans un autre contexte que celui de l'école. Les enfants ont eu un très bon comportement et ont apprécié ce qui leur a été servi par Mallauray et son équipe, à l'écoute des enfants tout en assurant le service quotidien.

La veille, à la cantine, tous les enfants avaient partagé un repas avec des spécialités de l'Europe du sud : tapas (3 tartines différentes), paëlla et tiramisu aux fruits rouges. L'ensemble des classes travaille sur le thème des continents tout au long de l'année scolaire. Ce sera l'occasion de découvrir, régulièrement, des plats typiques de chaque continent.

Résultat du recensement de la population de Clérac

Le recensement de la population a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Il détermine la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...



On dénombre ainsi 1 113 habitants, soit une augmentation de la population de 13.68 % depuis le dernier recensement 2021.

Et toujours le constat des décharges sauvages dans notre commune



De nouveau une décharge de pneus usagers sur le CR8 partant du Pont de Genêt vers la LGV en voie sans issue, qui laisse penser que ce n'est pas l'œuvre de simples particuliers.



Au Pas Blanc ce mois dernier ; des déchets de démolition de cloisons en plaques de plâtre.

Des indices ont été retrouvés sur place qui indiquent une origine de travaux de démolition dans la région bordelaise.

Nous craignons qu'avec la limitation du nombre de passage en déchetterie à 24 par an dès le début de l'année prochaine pour les particuliers, cela n'empire le problème.

C'est la vigilance de chacun qui nous permettra de combattre ce fléau !

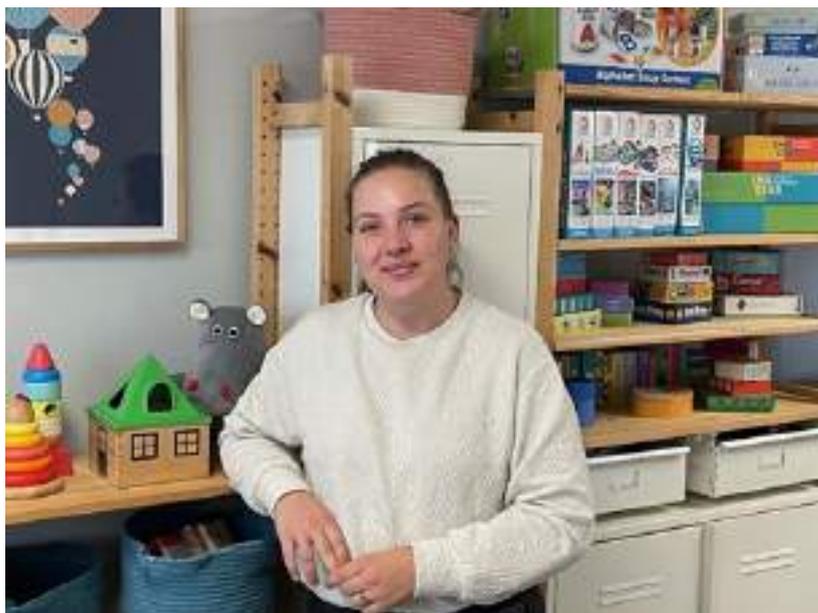
Interview de l'Orthophoniste

Depuis le 3 septembre 2024 Florane MALLIER, orthophoniste, s'est installée sur la commune de Clérac. Pour le moment son cabinet est situé dans la rue de la Poste sur la petite place en face de l'ancienne Poste dans une construction modulaire couramment appelée « Algéco ».

Tout comme son collègue ostéopathe, Rémy LOGEREAU, cette localisation est temporaire le temps que les travaux de la Maison de Santé qui vont se dérouler en 2025 soient terminés. Bien que les conditions de travail ne soient pas optimales les deux praticiens savent se montrer patients en attendant les nouveaux locaux qui répondront complètement à leur besoin.

Florane Mallier, originaire d'Orléans, a suivi ses 5 années d'études d'orthophonie à Bordeaux. Fraichement diplômée, elle a ensuite exercé pendant 5 ans tout près de Saint Emilion. Pour des raisons de rapprochement familial et ayant entendu parler d'une création d'une Maison de Santé à Clérac, Florane a saisi cette opportunité.

L'accueil réservé a été favorable et son activité a tout de suite démarré de façon soutenue. Les patients de la commune de Clérac ainsi que ceux des communes avoisinantes sont privilégiés. Ceci n'empêche pas la venue de certaines personnes de Gironde qui viennent sur nos terres Charentaises.



Les patients de 3 ans à 80 ans viennent consulter avec tout de même une majorité d'enfants et d'adolescents. Les autres patients sont souvent des adultes affectés par les accidents de la vie (AVC, Alzheimer, etc.).

L'orthophonie est une profession paramédicale pratiquée sur ordonnance qui vise à rééduquer les troubles de la communication en général. Cette discipline traite les pathologies liées au langage et à la parole, aux troubles de l'apprentissage (dyslexie, trouble du raisonnement logico-mathématique, etc.). Elle s'intéresse également à certaines déficiences sensorielles comme la surdité. Elle aide les enfants en situation de handicap atteints par exemple d'autisme, de maladies génétiques mais aussi les adultes souffrant de maladies dégénératives comme l'Alzheimer, la sclérose en plaque, le Parkinson, etc.

Comme on peut le remarquer, le périmètre d'intervention d'un orthophoniste est très large, touche tous les âges et par conséquent présente un intérêt fondamental d'accompagnement des personnes pour favoriser leur maintien et leur intégration dans la société.

Florane, souriante, bienveillante et pleine d'empathie sait apporter à ses patients des réponses appropriées et une aide réconfortante et valorisante.

Le cabinet est ouvert tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 17h.

Consultation sur rendez-vous.

Tél : 06 35 26 92 40

La Collecte Biodéchets

On vous en parlait dans le précédent bulletin, depuis le 1er janvier 2024, il est interdit de jeter les biodéchets dans les sacs noirs (qui vont devenir transparents).

La loi AGEC, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, impose aux municipalités de mettre en place un tri à la source des biodéchets : restes de préparation de repas (épluchures, ...), restes de repas, sachets de thé, filtres et marc de café (pas les capsules en aluminium). Pour les particuliers, le compost au fond du jardin s'impose, moitié biodéchets, moitié matières sèches (feuilles, broyats, sciure, ...). Des bioseaux sont disponibles à la mairie pour collecter les biodéchets dans la cuisine. Pour les bâtiments relevant de la gestion municipale, des bacs à compost ont été installés aux HLM et à la cantine. Quelques erreurs de tri apparaissent parfois (papier ou plastique d'emballage, bouchon de bouteille en plastique, etc.) mais l'utilisation des bacs est plutôt conforme aux attentes.



Les bacs à compost des HLM
Trouvez l'intrus !



L'intérieur d'un bac à compost
Trouvez les intrus !

On peut constater sur la photo que tout n'a pas été compris par les usagers puisqu'on retrouve le papier aluminium qui enveloppe les kiri, un sachet plastique d'emmental, un sachet de médicament ainsi qu'un récipient plastique. Toutes choses qu'on n'aimerait pas trouver dans la terre quand on jardine. Misons que ces changements sont en cours d'apprentissage et que la prise de conscience de l'enjeu va faire rapidement son chemin.

Par ailleurs, cet apport de déchets n'a pas été recouvert de « brun » (broyage disponible dans la poubelle à côté) empêchant la diffusion d'odeurs et de moucheron.

Il faut dire qu'avec une moto garée pile en milieu, la poubelle est difficilement accessible.

Déchèterie (suite)

MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER

EMBALLAGES

Tous les papiers

Tous les emballages en plastique

Tous les petits emballages en carton

Tous les emballages en métal

1 → Bien vidés, rincer, non entassés → Placer les bouteilles en plastique sur le côté de la poubelle

1 → Bien vidés, rincer, non entassés → Placer les bouteilles en plastique sur le côté de la poubelle

À TRIER

VERRE

Emballages en verre

Bouteilles, pot, bocaux et flacons en verre

1 → Bien vidés, rincer, pas de vaisselle

À TRIER

TEXTILES

Vêtements, chaussures par paire et lacets liés, linde, maroquinerie (mis dans un sac)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

Déchets d'hygiène, tissus et vaisselle cassée

À COMPOSTER

Restes de préparation de repas, restes de repas, sachets de thé/filtres à café et végétaux en petite quantité

Accepter 50% de matières sèches (hors de végétal) pour un bon compost

COMPOSTAGE

aidés-charts

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Bois, cartons, déchets verts, débris et gravats, encombrants, métaux, électroniques, mobilier, piles, batteries, déchets toxiques et jouets, coquilles d'œuvres

Amener avec vous votre propre sac poubelle

UN DOUTE ?

Partir avec toutes les règles de tri en sachant que si vous avez un doute, appelez le service client de la Haute-Saintonge

CONTACT

05 46 48 78 34 - service-client@haute-saintonge.org

www.haute-saintonge.org

UN AGEL :

INTERDICTION DE JETER LES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

Déchèterie (suite) : quelques changements en perspective pour 2025



L'ACTU

GESTION DES DÉCHETS 2024 - 2025



DÈS AUJOURD'HUI

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTEONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En **déchèterie**, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

X24

Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !



TRANSPARENT

SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS



UN DOUTE ?

Retrouvez tous les documents sur le site www.haute-saintonge.fr/espace-citoyen
Contactez le service de gestion des déchets au 05 46 49 76 50 ou par mail service-client@haute-saintonge.org

Anciens combattants

MANIFESTATION DU 106^{ème} SOUVENIR DU 11 NOVEMBRE 2024

Comme chaque année, la commune de Clérac et les Anciens combattants de Clérac ont commémoré cette cérémonie du souvenir et de la mémoire.

De nombreux Cléracais ont été fidèles à ce rendez-vous, ainsi que les enfants de l'école primaire, accompagnés par leurs parents et du Directeur M. Benoît MARTIN et de ses collègues enseignants.

Cette cérémonie était dirigée par le Président de l'Amicale, Claude Dobigeon, entouré de M. le Maire, Michel Quod, et de son conseil municipal, d'une délégation de la Gendarmerie de Montguyon, et du Président de la F.N.A.C.A, M. Château.

Les deux porte-drapeau de Cercoux ainsi que Pierre et Cédric, porte-drapeau de Clérac étaient présents.

Le Président Claude Dobigeon informe le public de la collecte effectuée par Denise et Solange. Cet appel aux dons à chaque cérémonie est destiné à soutenir les Anciens Combattants, les Victimes de Guerre et leurs familles ainsi que les victimes d'actes de terrorisme.

Cette collecte est intégralement reversée « AU BLEUET DE FRANCE » : 139 € pour ce 11 novembre.

Merci à tous.

Déroulement de la cérémonie :

Le Président Claude Dobigeon fait observer une minute de silence en mémoire de nos trois camarades décédés cette année : Georges Boyer - Jacques Noinin - Michel Dupas.

Dépôt de gerbes par M. le Maire et le Président de l'Amicale accompagnés de quatre jeunes élèves de l'école de Clérac.

Lecture des messages :

Message de l'U.F.A.C par Jonas, Enzo et Lucas.

Message du Ministre des Armées, M. Sébastien LECORNU, par M. le Maire.

La Marseillaise est chantée par les enfants et le public.

La sonorisation est assurée par Philippe Peychaud.

Le Président remercie l'assistance et invite le public à partager le vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle des Fêtes et donne rendez-vous au 8 Mai 2025.



Les porte drapeau



Le Président entouré des enfants de Clérac

SAINTONGE BOISÉE VIVANTE



Vous pouvez prendre contact avec nous pour tout renseignement et inscription au numéro de téléphone ou au courriel ci-dessous.

06 62 31 76 85 – saintongeboisee@aliceadsl.fr

Une page se tourne : SOTRIVAL n'est plus !...

Ne rêvez pas trop vite, le centre d'enfouissement n'est pas (encore) fermé ! Il ne s'agit que de l'entité juridique qui a cessé d'exister. SUEZ (Recyclage et Valorisation) est désormais «seule maître à bord» dans la gestion et l'exploitation du centre de Clérac.

Pour bien marquer cette «nouvelle ère», monsieur BACHACOU (Responsable du Centre) nous (Saintonge Boisée Vivante, mais aussi les communes de Clérac, Saint Martin d'Ary et Orignolles, la Conseillère Départementale Jeanne BLANC) a convié à une réunion d'information qu'il souhaite trimestrielle. La première réunion a eu lieu le 4 octobre dernier sur place.

La déchetterie, avec environ 19.000 passages au 30 septembre, reste sur une fréquentation régulière.

Par contre, l'enfouissement n'a vu passer qu'à peine 69.000 tonnes au 30 septembre 2024, à comparer au 90.000 tonnes au 30 septembre 2023. L'objectif à fin 2024 est de 94.000 tonnes (113.000 tonnes en 2023 et une autorisation préfectorale de 125.000 tonnes...) En fait la concurrence «agressive» de VEOLIA a fait perdre un certain nombre de marchés à SUEZ. De plus, l'état prévoit de modifier la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en appliquant une surtaxe de 10 € au delà d'un certain tonnage (les modalités ne sont pas, à ce jour, encore connues). La TGAP est de 58 €/tonnes pour toute entreprise qui vient déposer ses déchets à Clérac.

Le site déplore de plus en plus de départs de feu liés aux batteries (téléphones et autres matériels électroniques). Afin de palier ce problème, 3 caméras thermiques ont été installées pour surveiller toutes élévations de température suspectes dans le casier exploité. Autre point regrettable : les vols (métaux, mais aussi matériels d'exploitation...). Pour palier ces «visites nocturnes», le site s'est équipé d'un robot de surveillance qui semble sorti d'un film de science fiction. Il s'agit en fait de la version «civile» d'un matériel militaire. Il est simplement désarmé !...

Odeurs : ce début d'année a été particulièrement humide... De fait, le casier en exploitation a commencé à fermenter plus vite que prévu. Le système de drainage et de captage des gaz (principalement le H₂S, odeur d'œuf pourri) a été mis en œuvre tardivement (conditions de travail compliquées) et sa densité s'est avérée insuffisante. Fort de ce retour d'expérience, SUEZ a modifié le maillage sur les nouveaux casiers. Si vous êtes importunés par les odeurs, signalez-le, soit à la Mairie qui tient un registre à votre disposition, soit au numéro vert 0 800 013 013.

Saintonge Boisée Vivante, c'est aussi la gestion d'un verger conservatoire d'espèces fruitières anciennes à La Clotte. Nous avons déjà planté près de 90 arbres (cerisiers, pruniers, pêchers, pommiers, poiriers,...).

Toute personne intéressée par nos actions est la bienvenue.



Paillage et protection des jeunes arbres...

AC2S saison 3 !!!

L'AC2S poursuit son aventure !

Pour sa quatrième saison sous les couleurs de la fusion, le club du Sud-Saintonge continue d'afficher une belle activité avec plus de 160 licenciés, des équipes engagées dans quasiment toutes les catégories, et une activité extra-sportive soutenue.

L'après-Groupement de jeunes aura donc été digéré sans trop de difficultés, même si les attaques des clubs voisins n'ont pas permis de maintenir une équipe dans la catégorie u14-u15, au grand regret des quelques joueurs désireux de poursuivre l'aventure sous nos couleurs.

Un groupe d'une vingtaine de licenciés u17 peut laisser entrevoir un avenir certain pour ce club toujours en construction.

La saison 2024/2025 est lancée depuis plusieurs mois maintenant et elle propose toujours ses activités extra-sportives, la belote mensuelle à Montguyon, le réveillon du Nouvel An, les après-matches du dimanche après-midi, un tournoi de jeunes au mois de Mai 2025 ou encore des journées de stage pendant les vacances scolaires.

Tous avec l'AC2S !!

Coordonnées : Nathalie PEYREMOLE au 06.33.81.15.65



Nos u10-u11



Nos u6-u7



Nos u13



Nos u8-u9



Notre équipe fanion



Nos réservistes

Comité des Fêtes



Le 6 juillet, le comité des fêtes a organisé, en association avec l'ACCA, la journée « Plein Air ».

Le Comité des Fêtes a souhaité étendre la soirée plein air et proposer des activités l'après-midi. Elle a débuté par des animations à destination des enfants. De 14h00 à 19h00, l'élevage du Bourgeois de Bussac-Forêt proposa des promenades à dos de poney. Simultanément, le Comité des Fêtes a mis gratuitement à disposition des structures gonflables, des jeux géants en bois fournis par ANIMOTOP. Guy PASQUET anima un stand qui présentait le traditionnel jeu de quilles.

À l'issue de cette après-midi récréative, retour aux agapes coutumières : tout d'abord dégustation de sangria accompagnée de moules. Le DJ « DVB production » remplaça au pied levé les trompes de chasse absentes en raison de la COVID.



Guy Pasquet et Edouard Gallais, les maîtres des quilles brûlées !



Les jambons embrochés

Les deux cent cinquante convives apprécièrent le repas proposé (melon au pignon, jambon à la Jean Claude et ses haricots à succès, fromage et pâtisseries du fournil de Clérac. Le tout arrosé de vin rouge et rosé).

DVB production permis aux danseurs de s'exprimer en s'adaptant aux différentes demandes des danseurs.

(Un grand merci aux transports STP et aux transports RAPITEAU pour leur contribution à la réussite de cette soirée.)

La fête du village s'est déroulée du 30 août au 1 septembre.

Les animations foraines animèrent le village pendant ces trois jours.

Le 30 août, la place de la Gaité accueille le marché nocturne. Aux stands de l'année dernière se sont joints un écailler et un stand de mets du soleil. L'ensemble a permis à chaque convive de se créer un excellent repas. « Les GEGE » animèrent la soirée.

Le samedi, un tournoi de tarot s'est déroulé. Les majorettes et la bandes du « réveil d'Abzac » accompagnèrent les nombreux spectateurs vers le feu d'artifice.

Le dimanche, les chineurs courageux purent trouver leur bonheur à l'occasion de la brocante sous les peupliers.

Un tournoi de belote a réuni les inconditionnels, chacun a pu repartir avec une récompense.

Assemblée générale

À l'occasion de l'assemblée générale du 26 novembre 2024 le bureau du Comité des Fêtes a été renouvelé. Il est composé de : Jérémy BOUCHART (président), Dominique MAUREL (trésorier) et Emeline CORNEAU (secrétaire).

Pour être au courant de nos activités vous pouvez nous suivre sur la page Facebook : « Comité des fêtes de Clérac » et sur Panneau Pocket « Clérac – 17270 ».

Vous appréciez les fêtes proposées et/ou souhaitez d'autres animations : le Comité des Fêtes recherche des bénévoles pour continuer ses activités et ajouter de nouvelles animations. **Si vous êtes intéressés, manifestez-vous et rejoignez-nous.**



Association Sportive et Culturelle de Clérac

L'A.S.C.C. a clos la saison 2023/2024 avec son Assemblée Générale en septembre. Trente-trois personnes sur les soixante-cinq adhérents de l'association étaient présentes. Le bilan a été fait sur l'année écoulée et les différents projets menés à terme comme la sortie randonnée dans les Pyrénées ou la sortie semi-nocturne pour les journées du patrimoine avec visite de l'église et du musée. Un concert dans la salle des fêtes a eu lieu le 02 novembre avec la Lyre montendraise, un orchestre d'harmonie (bois et cuivre) de 18 musiciens. Trente-sept personnes sont venues écouter avec enthousiasme cet orchestre chevronné.

Octobre Rose a connu un nouveau succès avec 117 participants répartis entre 81 marcheurs et 36 vététistes. Quatre circuits de marche et deux circuits de VTT guidés par nos bénévoles étaient proposés. 816 € de dons ont été envoyés à l'hôpital Bergonié pour la recherche contre le cancer du sein.

Une section photo a été créée pour aider les gens à se servir de leur appareil réflex ou simplement parler photo et regarder de belles images réalisées par les adhérents. La section se réunit chaque deuxième jeudi du mois dans la salle associative de 20 h à 22 h.

Chaque troisième dimanche du mois, les adhérents participent à une marche au choix de 6 – 8 – 10 ou 12 km guidée par Nicole, Évelyne, Sylvie, Ginette et Dominique. Deux circuits VTT sont également proposés (25 ou 30 km environ) guidés par Yoan, Lucien ou Pascal. La Rando des Pins du 20 avril 2025 est en préparation et l'équipe de bénévoles continue de nettoyer les chemins.



marche semi-nocturne du 21 Septembre 2024



week-end dans les Pyrénées



concert du 02 novembre 2024



section photo : Martin-pêcheur

Teurlay Environnement Théâtre

Vous nous parlez encore du spectacle « Enfantances à Clérac ». Comme à nous, il a laissé bien des souvenirs... Les « sages » de notre commune ont raconté à des enfants d'ici et d'aujourd'hui, leur enfance d'hier et les conditions de vie à l'époque.

Certains nous ont malheureusement déjà quittés, ils nous ont régalingés de souvenirs que nous avons eu le plaisir de recréer. C'est une des forces du théâtre que de pouvoir redonner vie à ce qui n'est plus. Notre association conserve les témoignages qu'ils ont partagés ainsi que le texte du spectacle qui en reprend les moments forts.

Les enfants eux, sont maintenant presque tous de jeunes adultes, étudiantes et étudiants. Ils et elles ont brillé par leur engagement et leur interprétation pendant 5/7ans (le petit Poucet et autres contes, les 3 petits cochons, Enfantances, Légendes de Haute-Saintonge). Vous les avez applaudis chaleureusement, bluffés par leurs ressources et leur audace. Bonne chance à eux pour la suite de leurs études.



Une page se tourne pour TET. Nous devons aujourd'hui poursuivre le chemin avec une autre équipe, constituer une nouvelle bande d'enfants, un nouveau chœur, se transformer avec un nouveau sujet d'enquête.

Le sujet spécifique à la mémoire et à la culture de la commune qui a été choisi est l'argile. Aujourd'hui son exploitation est une priorité nationale, et elle est depuis longtemps une force économique dans le bassin des Charentes.

Ce thème permet aux enfants de découvrir ses origines, son histoire, son exploitation, dans un environnement privilégié. Il nous relie également à l'histoire universelle de la création avec les nombreux mythes (Golem, Le colosse aux pieds d'argile...) et promet un nouveau spectacle musical pour l'été qui, nous l'espérons, vous enchantera.

Le groupe des adultes poursuit également son exploration des différents registres du théâtre. Après les clowns, les bouffons et la commedia del arte, ils découvrent le théâtre d'objet et consolident les rouages du comique de situation. Une présentation de leur travail sera également ouverte au public l'été prochain.

Enfin, nous poursuivons nos collaborations avec nos fidèles partenaires : Le Moulin Solidaire à Cercoux, Scénies en 2 Monts et Les Comédiens en balade à Montguyon ainsi que les établissements scolaires de La Clotte, Saint-Aigulin et Aurillac.

Si vous êtes intéressés par la pratique du théâtre, n'hésitez pas à nous contacter à :

teurlayenvironnementtheatre@orange.fr

ou

sur notre page Facebook : T E T.



Association Tarot Challenge Sud-Ouest

L'Association "Tarot Challenge Sud Saintonge" a repris ses activités début septembre. Elle organisera 2 concours dans la salle des fêtes de Clérac durant le premier semestre 2025, les samedis 15 mars et 03 mai, à 20h45.

Nous organiserons également 2 concours, pour le compte du comité des fêtes, le dimanche 19 janvier à 14h30 et le samedi 29 mars à 20h45.

Enfin, l'Assemblée Générale de l'association se déroulera le samedi 28 juin à 15h à la salle des fêtes, et sera suivie d'1 concours à 20h45.

Ces concours sont ouverts à tout le monde, sans carte d'adhésion ni licence, et chacun a son lot. La première dame repart avec une récompense supplémentaire.

Le meilleur accueil sera réservé à tous les joueurs anciens et nouveaux.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Vous pouvez consulter les classements hebdomadaires sur notre site : www.tcss-tarot.cubeo.com

Contact chez la Présidente, Isabelle Duniaud au 05 46 04 26 63 ou 06 95 78 14 22.



Les Majorettes de La Lune D'or de Clérac

Présentation :

Notre association est composée de dix-huit majorettes encadrées par 3 coachs, suivie d'un bureau composé de 8 personnes.

Une nouvelle association de majorettes vient d'être créée sur la commune de Clérac depuis le 27 Septembre 2024. Le club se nomme « Les Majorettes de la Lune D'or » de Clérac. La spécialité des majorettes c'est le bâton et les pompons.

Le club recrute des jeunes filles et garçons à partir de 6 ans et aussi des adultes sans limite d'âge.

Les entraînements se déroulent le vendredi soir à la salle des associations de 20h à 22h encadrés par 3 coachs.

L'association est dirigée par 1 président et 2 vice-présidents, 1 secrétaire et 1 vice-secrétaire, 1 trésorier et 2 vice-trésoriers.

Lors de toutes animations, la tenue est fournie par le club, sauf le bâton et les bottes qui sont personnels à chaque Majorette.

Si vous souhaitez rejoindre notre association ou avoir des renseignements, vous pouvez contacter les membres désignés en bas.

Vous avez aussi la page Facebook du club pour nous contacter.



Présidente, Isabelle Gaubert : 07.65.70.41.68

Secrétaire, Elisabeth Kalf : 06.43.19.74.76

Personne à contacter :

Vice-Président, Sébastien Camins : 06.89.21.11.85

Mail : lalunedor17210@outlook.fr

Facebook : La Lune D'or, majorette de Clérac

Union Pétanque Cléracaise



Bonjour à tous.

L'U.P.C. est un club qui a été créé en 1988.

Une évolution constante du club, augmentation en permanence du nombre de licenciés, 68 en 2024.

Suite à notre dernière AG en présence de monsieur le Maire, le bureau pour les 4 prochaines années est organisé de la façon suivante :

Président : PASQUET Laurent

Vice Présidente : BARRONIE Céline

Trésorier : RAMBAUD Benoît

Trésorier Adjoint : PASQUET Bastien

Secrétaire : GATINEAU Jean Claude

Secrétaire Adjoint : PASQUET Patrice

Membres de la direction collégiale :

DAUBANES Jean-Pierre, RAMBAUD Philippe, PETIT Serge, BOUVIER Christian.

Bilan de la saison 2024 :

Championnat Toutes Catégories :

Pour une première, l'équipe a terminé à la quatrième place de la poule, à 3 points des premiers.

Championnat vétérans (60 ans et plus) :

Après avoir accédé en 2^{ème} division, notre équipe s'est maintenue pour la saison 2025.

Coupe de France,

Suite à une victoire lors du premier tour, notre parcours s'est arrêté au second. Une belle expérience à renouveler.

Bilan des manifestations en 2024 :

Nous avons effectué 37 concours :

Concours officiels toutes catégories	: 8
Concours officiels vétérans 55+	: 19
Concours des vendredis soirs	: 4
Concours Fêtes & Journée plein air	: 3
Journée championnat + CDF	: 3

Objectif 2025 :

Lors de l'AG, il a été décidé d'engager :

- 2 équipes en championnat vétérans
- 2 équipes en TC (Toutes Catégories)
- une équipe sera également engagée en CDF (Coupe de France).

Manifestations prévues pour 2025 :

26 concours officiels. (18 vétérans & 8 TC)
Vétérans : du mois d'Avril au mois de Septembre,
Concours aux jambons les vendredis soir (6 concours)
Concours pour la fête communale : Samedi et dimanche
Soit un prévisionnel de 32 concours.

Union Pétanque Cléracaise (suite)

Vie & objectifs du club :

- * Continuer à équiper les joueurs (tenue pour championnats & qualifs départementales),
- * Maintenir le prix des licences,
- * Faire découvrir notre sport aux plus jeunes, (projet en cours),

Boulodrome :

Suite à la rénovation des terrains, nous avons reçu beaucoup de retours positifs des joueurs présents à nos concours et nous remercions encore l'implication de la commune à l'évolution de notre club.

Cependant, il ne faut pas « dormir sur ses lauriers » et penser à l'avenir.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'un couvert, (hangar, projet photovoltaïque...) de tout ou partie du boulodrome, dans un avenir très proche est indispensable.

Ce bâtiment nous permettrait :

- de ne plus annuler de concours lors d'intempéries,
- d'organiser des entraînements et des concours en période hivernale,
- de faire découvrir la pétanque à nos jeunes de la commune,
- d'organiser des manifestations (repas journée plein air à l'abri, par exemple),
- de mettre ce couvert à disposition des associations ou entreprises de la commune en fonction de notre calendrier.

Rappel :

En 2024, nous avons encore constaté des traces de dérapages effectués sur les terrains, dégradation des talus de stabilisation des terrains et chaque semaine des débris devant le local, ce qui est inadmissible !

La gendarmerie est également intervenue suite à une tentative d'effraction du local...

Toute personne surprise à dégrader les terrains fera l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

La pose d'une clôture s'avère également indispensable pour conserver et protéger les travaux de rénovation réalisés par la commune.

Au final, l'année 2024 aura été une très bonne saison pour notre club et je tiens encore à remercier tous les acteurs qui ont participé de près ou de loin à la vie de notre club.

Nous remercions également M. Le Maire, qui aura été très réceptif à nos demandes lors de notre AG et à son conseil municipal pour leurs futures prises de décisions nécessaires à l'évolution de l'Union Pétanque Cléracaise.

Le Président

Laurent PASQUET

L'Association de Chasse de Clérac

La société de chasse compte 90 adhérents. À ce jour, nous avons prélevé 55 chevreuils et 37 sangliers.

Un sanglier de 138 kg a été tué sur la commune.

L'ACCA vous souhaite de bonnes fêtes à tous et remercie le conseil municipal de son soutien.



Association Scolaire

Année 2024-2025

L'association scolaire est une association loi 1901 menée par un bureau de parents d'élèves. Cette association a pour but d'aider à financer les projets des classes (sorties, voyages, etc...).

L'association vit grâce aux enfants et aux parents d'élèves qui la soutiennent en participant aux différentes actions réalisées tout au long de l'année.

Cette année le bureau de l'association scolaire de l'école de Clérac s'est renouvelé dans sa totalité.

Nous comptons à son actif 6 membres :

RIE Priscilla (présidente),

ROOY Alexandra (vice présidente),

CORNEAU Emeline (secrétaire),

MARES Cristina (secrétaire adjointe) ,

GARNIER Anastasia (trésorière),

LARANGEIRA Aurélie (trésorière adjointe).

Les projets :

L'association a réalisé un goûter le 14 Novembre 2024 à la sortie des classes. Le goûter s'élevait à 1€ et comprenait : une gourde de jus, une pom'pot et une part de gâteau fait maison (réalisé par les parents, que nous remercions de participer). D'autres goûters seront effectués au cours de l'année (épiphanie, mardi gras...). Cette action se perpétue depuis déjà plusieurs années, et est toujours autant appréciée par les enfants.

Nous avons également mené une vente de sapins avec la "Jardinerie Valbrie" de Chevanceaux, et la vente d'objets personnalisés pour Noël avec l'entreprise "WJ Flocc" de Saint-Martin-d'ary.



Le 29 Novembre 2024, chaque enfant a reçu son calendrier de l'avent, offert par l'association scolaire.

Le samedi 7 Décembre 2024 va être organisé un "Atelier Fabrique de Noël", durant lequel les enfants pourront créer une carte de Noël, un ange ou une fleur de Noël ou bien tout simplement réaliser un coloriage. Une participation de 2€ est demandée avec une collation offerte.

Le 17 décembre 2024 lors de la fête de Noël organisée par l'école, l'association se joint à ce moment convivial et offrira à tous les enfants de l'école un goûter. Après les chants et les danses de Noël, le Père Noël fera la distribution d'un livre par enfant (sélectionné avec soin par le Directeur et adapté au niveau de chaque classe). Le tirage de la tombola sera réalisé à ce moment. Nous avons pu grâce aux commerçants locaux et autres obtenir de très jolis lots. Nous les remercions de jouer le jeu et nous permettre d'obtenir des fonds pour notre association.

Samedi 8 mars 2025 un carnaval sera proposé aux enfants par l'association avec un défilé dans le village ainsi qu'une élection pour les 3 meilleurs costumes (le plus beau, le plus drôle et le plus original). Cette journée se clôturera par une "boum" pour les enfants dans la salle des fêtes.

Dimanche 1er juin 2025 sera organisée la "Broc du printemps". Ouvert à tous, les exposants pourront venir s'installer autour et dans la salle des fêtes pour exposer. L'association tiendra une buvette et un espace snack.

Nous tenons à remercier les parents de nous aider à faire vivre cette association. Elle est importante pour nos enfants. Nous remercions également toutes les entreprises qui nous aident financièrement (dons), chaque don est important. Et enfin, merci à la Mairie de nous aider dans la réalisation de nos projets et de nous mettre à disposition les salles et du matériel.



Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270
Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

Bibliothèque

La Médiathèque est gratuite et ouverte à tous

À tout moment l'équipe peut être à votre écoute

* site Internet <https://www.mediatheques-haute-saintonge.com/>

Il vous permet de :

Consulter les documents qui se trouvent dans les Médiathèques du Sud-Saintonge.

Réserver directement les documents qui vous intéressent dans la médiathèque où vous êtes inscrit.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

Il vous permet de consulter le catalogue de la Médiathèque Départementale de Saintes et de venir nous faire vos réservations.



Bibliobus et Slem

Le Bibliobus est passé le jeudi 4 juillet ce qui a permis un échange d'environ 450 ouvrages adultes et jeunes.

Le Slem (Service de Livraison Mensuel) passe 2 fois par mois. Permet de commander des livres auprès de la Médiathèque Départementale de Saintes. Venez réserver !

Les Réseaux-Sociaux

Suivez-nous sur Facebook et/ou Instagram !!!



Bibliothèque (suite)

Accueil des classes

Les 5 classes élémentaires sont reçues toutes les semaines le mardi de 14h30 à 16h15 et un vendredi sur deux de 11h15 à 12h00.

Une histoire est lue par Sandra ou Ginette et les enfants peuvent emprunter un livre à chaque visite.

Les Animations passées

Atelier « Tissage Végétal »

Dans le cadre du fil rouge du Réseau des médiathèques, un atelier Tissage végétal a eu lieu le samedi 26 octobre de 10h à 12h avec Katia (Animatrice)

Exposition « Les Plantes et leurs usages »

Dans le cadre du fil rouge du réseau des médiathèques, exposition sur les plantes et leurs usages du 30 octobre au 23 novembre 2024. Cette exposition invite à découvrir les multiples usages des plantes. Les végétaux utilisés pour l'alimentation sont mis en évidence par différents panneaux : de la cueillette à l'agriculture, patates et autres féculents, légumes et santé, plantes aromatiques et condimentaires, stimulants et épices. Les autres panneaux abordent particulièrement : les plantes à huile, à jus et à latex, les plantes textiles et tinctoriales, les plantes médicinales, les plantes ornementales.

Les Animations à venir

Atelier de Noël

Mercredi 11 décembre à 14h. Activités manuelles

Sur inscription à partir de 6 ans

Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais-de-Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédénac.
INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !

<https://www.mediatheques-haute-saintonge.com/newsletters> pour connaître les animations du mois.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe

Sandra Bergès (employée),

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoïn, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Ginette Camps et Lucie Pont.



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 30 septembre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30

Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h

et de 14h à 18h30

Nouvelle saison au musée

Le musée a fermé ses portes fin septembre après quatre mois d'ouverture. Trois-cent-cinquante-quatre visiteurs ont vu les collections d'outils et sont repartis satisfaits et surpris de voir un musée dans notre petit village de Clérac. L'exposition de peinture de Mme Grosset a vu passer soixante personnes venues spécifiquement pour elle.

Des travaux de toiture sont prévus, pour maintenir l'étanchéité des bâtiments, ainsi que le remplacement de certaines fenêtres. D'autres travaux suivront à l'intérieur qui nécessite des améliorations.



Ecole

RENTREE 2024 : QUOI DE NEUF ?



L'école de Clérac accueille 117 élèves répartis sur 5 classes, de la petite section de maternelle au CM2. C'est une belle montée de l'effectif, puisqu'à la rentrée de septembre 2023 nous accueillions 101 élèves.



Pas de changement dans l'équipe enseignante pour cette rentrée. C'est Mme JOLY qui assure la journée de décharge du directeur.

De nouvelles tables et chaises ont été acquises pour les CP.

2 paniers de basket ont été achetés par l'USEP CLERAC, ainsi que des ballons de basket souples adaptés aux petits comme aux grands !

Le panneau « Ecole de CLERAC » a été refait par Emilie FRADON, aux belles couleurs de l'arc-en-ciel.

Les murs de la garderie ont été repeints, avec des touches de couleurs apportant plus de gaieté !

Les sanitaires sous le préau ont été adaptés pour une meilleure utilisation par les enfants de maternelle : installation

de 2 WC bas, abaissement d'une rampe de lavabos.

Mmes Hayat EL KASSIOUI et Romane SOUC effectuent une mission de service civique au sein de l'école.

Les horaires de l'école ont changé. La pause méridienne a été allongée, permettant la mise en place de 2 services de cantine qui se suivent. Lya et Noah, 2 animateurs de l'Accueil de Loisirs « Bouge tes vacances » interviennent chaque midi pour proposer des activités aux enfants, en plus des agents municipaux.

Le blog de l'école est toujours actif, n'hésitez pas à le consulter : e-clerac.blogspot.fr



2 JOURS A LA ROCHELLE POUR TOUTE L'ECOLE !



Les 6 et 7 juin 2024, 101 élèves de la Petite Section de maternelle au CM2 accompagnés par tout le personnel (enseignants, agents communaux), ont passé 2 jours formidables à La Rochelle.

Au programme : visite et activités à l'Aquarium de La Rochelle, jeux sur la plage et pieds dans l'eau, découverte du Marais d'Yves (sa faune, sa flore), visite du Musée

Maritime pour les CM.

Les élèves ont particulièrement apprécié les temps de vie collective à l'Auberge de Jeunesse des Minimes : dormir avec les camarades, prendre les repas au self, gérer ses affaires. Les plus grands aidaient les plus petits, tout s'est très bien passé. Les élèves en garderont de très bons souvenirs.

Ce séjour fut l'aboutissement d'un travail annuel sur le thème de la mer.



LES CONTINENTS : VOYAGE DANS LE MONDE

Cette année, nous avons choisi comme thème commun d'école : la découverte des continents. Tout au long de l'année, les 5 classes travailleront autour de cette thématique à travers les différentes disciplines : chants, poésies, lectures, sciences, arts plastiques, etc.

Période 1 : L'Europe

Période 2 : L'Océanie

Période 3 : L'Asie

Période 4 : L'Amérique

Période 5 : L'Afrique

Le vendredi 6 juin, un spectacle d'école sera présenté aux familles en lien avec ce thème.

PS/GS :

Les enfants ont fabriqué leur montgolfière en collage et peinture. Ils ont découvert la localisation de l'Europe sur un planisphère, observé et trié des photos des monuments de France, d'Angleterre, d'Espagne, du Portugal, d'Allemagne...ainsi que des images typiques (bus anglais, spaghettis, tortillas..).

Chaque enfant construit son cahier de projet sur ce thème des pays du monde.



Ecole (suite)

Nous avons écouté la chanson "polyglotte", des histoires de certains pays d'Europe, et beaucoup travaillé en arts pour fabriquer une tour Eiffel, une tour de Pise. Nous avons observé le travail de certains artistes européens.

MS/GS :

Pour célébrer la ville Lumière, les élèves de MS/GS/CP ont appris « La tour Eiffel » de Maurice Carême. Dans le cahier de projet, elle a été illustrée avec une tour déstructurée, à la façon de Robert Delaunay. Nous avons chanté, gaiement, « La Seine » de M & Vanessa Paradis. Nous avons aussi découvert d'autres pays européens à travers leurs langues et monuments.



CP/CE1 :

Le couloir a été décoré avec de superbes montgolfières peintes et décorées par les élèves. Elles semblent voler au-dessus des élèves qui se mettent en rang. Les portemanteaux ont été décorés avec des avions en 3D, avec aux commandes les élèves déguisés en pilote d'avion pour l'occasion !

Un cahier de projet a été mis en place, avec une partie dédiée à chaque continent. Nous y réunissons les chants, les poésies, ainsi que les éléments de culture liés au continent (géographie, animaux, monuments, recettes, mode de vie...). La couverture de ce cahier a été réalisée par collage de morceaux d'anciennes cartes routières. Les CE1 ont lu « La tour Eiffel se balade à Paris » ! de Mymi Doinet. Une bonne occasion de découvrir les trésors de notre capitale : les Bateaux Mouches, Notre-Dame, les bouquinistes, la Seine, Le Louvre, ...

CE1/CE2 :

Les élèves ont réalisé des champs de fleurs des Pays-Bas, en travaillant sur la perspective et avec des crayons gras.

Nous avons appris des poésies, découvert des musiques, fait un travail en arts plastiques et étudié 2 pays sur le thème de l'Europe.



CM1/CM2 :

Les CM1/CM2 ont chacun ramené un ou plusieurs accessoires sur le thème du voyage. Ils ont posé et ont été photographiés afin de décorer et de personnaliser leur portemanteau. Une valise cartonnée a aussi été décorée avec des drapeaux, des visas et des tampons représentant les pays de leur choix.

Sur le thème de l'Europe, nous avons étudié l'œuvre de Piet Mondrian en créant une peinture "Tableau récup à la façon de Mondrian" pour réaliser une fresque collective.

Les élèves ont appris une poésie et une chanson des Enfantastiques : "Elle me plaît bien comme ça la France".



LES PREMIERS JOURS DE CLASSE EN MATERNELLE

15 enfants sont entrés en Petite Section cette année. Ils ont rapidement pris de bonnes habitudes de travail, pour devenir élèves.

Ils ont découvert tous les petits plaisirs de l'école : la peinture, le sable, les jeux dans la cour, la motricité, les phasmes de la classe.



Ecole (suite)



LES CE2/CM1 ET CM1/CM2 ONT NETTOYÉ LA NATURE !

Vendredi 27 septembre, les élèves de CE2/CM1/CM2 sont partis dans les rues de Clérac pour ramasser les déchets. Comme chaque année, plusieurs parents étaient au rendez-vous pour aider les enfants équipés de gants et de sacs poubelles. Plusieurs groupes ont été constitués avec pour chacun une zone attribuée, couvrant l'ensemble du bourg. Nous avons majoritairement trouvé des objets en plastique, mais aussi des cigarettes électroniques, du métal et beaucoup de canettes / bouteilles d'alcool.

MÉDIATHÈQUE DE CLÉRAC

Toutes les 2 semaines, chaque classe se rend à la médiathèque pendant 45 minutes environ. Une convention a été établie entre la Mairie et l'école, permettant à chaque enfant d'emprunter un livre pour la maison. Une histoire est lue par Sandra (bibliothécaire) puis les enfants naviguent à la recherche de leur livre et s'installent pour lire sur place.



SEMAINE DU GOUT DU 14 AU 18 OCTOBRE

Les élèves ont dégusté un repas européen (thème annuel des continents) avec des saveurs d'Espagne et d'Italie (tapas, paella, tiramisu). Merci à Marie-Christine, la cantinière, de s'être associée au projet des enseignants.

Les CM2 ont déjeuné au restaurant (offert par la commune) avec leur enseignante, le directeur et deux élues. Merci à la Mairie pour ce repas que les élèves de CM2 attendent chaque année impatiemment. Au menu : houmous maison / tartines huile d'olive, brochette de volaille / quinoa / légumes croquants, crêpe garnie de fruits frais et de chocolat.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Des élèves de l'école se sont réunis autour du Monument aux morts de la commune en ce 11 novembre 2024, ainsi que 3 membres de l'équipe enseignante. Les enfants ont chanté La Marseillaise. Puis Lukas, Enzo et Jonas, élèves de CM2, ont réalisé la lecture au micro du texte de l'UFAC.

CLASSE DE NEIGE POUR LES CE2/CM1/CM2

Les 44 élèves de CE2/CM1/CM2 partiront en classe de neige une semaine à La Bourboule, du 17 au 21 février 2025. L'équipe enseignante remercie vivement la Mairie de Clérac, ainsi que les entreprises *Imerys* et *SARL Gaëtan Bureau Construction* qui ont soutenu financièrement et de façon conséquente le projet.

Au programme de cette semaine qui s'annonce riche et variée : ski de fond, randonnées, jeu de piste, visite d'une fromagerie, raquettes et jeux de neige, veillées... Il n'y a plus qu'à espérer de la neige !

UN PETIT TOUR DANS NOS CLASSES



Un grand parcours a été installé pendant 1 semaine dans la salle de motricité. Les élèves de PS/MS et de MS/GS/CP ont eu l'occasion de s'y exercer : équilibre, roulades, enjambées, ... toute la coordination a été mise à l'épreuve.

Les PS/MS ont observé, touché et goûté quelques fruits d'automne.

Chaque matin, les élèves de CP ont un atelier d'écriture. Après avoir décrit la lettre du jour, s'être entraîné sur les ardoises, place au cahier du jour. La concentration est maximale : chacun sait les efforts à fournir pour un geste soigné.

En mathématiques, place au jeu ! À l'aide de deux dés, les élèves s'entraînent à résoudre le maximum de calculs en 10 min. À la sonnerie, chacun récupère l'ardoise du voisin et propose une correction lorsqu'une erreur est repérée. Les élèves remportent des autocollants quand tous les calculs sont justes.

Les maternelles de maîtresse Maëlle ont célébré Halloween !



Ecole (suite)



Atelier mosaïque en MS/GS pour décorer une jolie citrouille !

Le jeudi 18 octobre, les CP/CE1 ont découvert les "tapas" espagnoles, avec un petit « apéritif » composé de sangria, mejillones en escabèche, tortilla de patates, gazpacho.

Les CE1 ont découvert les nombres à 3 chiffres, avec des centaines. Pour ça, le maître leur a donné plein de choses à compter. Ils ont été très malins : en faisant des paquets de 10, c'est plus facile de compter. Il suffit ensuite de fabriquer des centaines en réunissant 10 paquets de 10.

De jolis portemanteaux ont été faits dans le couloir, avec des montgolfières prêtes à décoller.

Coin lecture de la classe des CE2/CM1, très confortable pour se poser et lire un livre.



Cette année, en EMC (Éducation Morale et Civique) a été mis en place « Le débat des 4 coins ». Chaque semaine, une question ou une affirmation est tirée au sort par un élève de la classe. A partir des informations lues sur la carte, chacun se positionne dans un des quatre coins de la salle de motricité selon qu'ils sont " tout à fait d'accord", "plutôt d'accord", " pas trop d'accord" ou "pas du tout d'accord". Cela donne lieu à des échanges et des débats d'idées.

En sciences, le fil conducteur de l'année est le climat et particulièrement le changement et le réchauffement climatique qui va permettre aux élèves d'aborder différents thèmes et d'observer l'impact de celui-ci sur les 5 continents donc de créer aussi du lien avec notre thème de l'année.



Les Châteaux de la famille NAU



Plan 1 : La propriété NAU GENEUIL avant 1841

Présente depuis au moins le XVII^{ème} siècle, la famille NAU est une des plus notables de notre commune. Elle compte de nombreuses branches installées dans différents villages (Manon, le Barail, Teurlay du Lary, Réservat, les Bertrands).

Ce sont deux membres de cette famille qui ont fait construire à Clérac au XIX^{ème} siècle deux châteaux qui sont venus s'ajouter au très ancien château de Caillères : le château Geneuil dans le bourg, connu aussi sous le nom de château de Pierre Martin, et le château de l'Espie, rebaptisé depuis peu château Fengari.

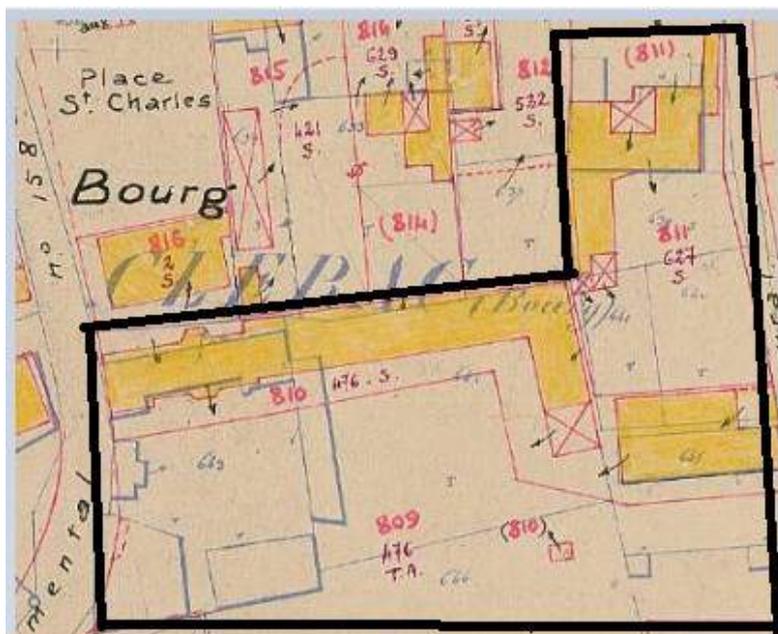
Le château Geneuil (ou de Pierre Martin)

Un peu avant la Révolution, Gilbert Nau, devenu notaire royal, quitte son village de Manon pour venir habiter dans le bourg. La propriété dans laquelle il s'installe, située entre la Grande Rue et la rue de Lesné, comporte trois parties : à l'ouest un ensemble de constructions disposées autour d'une cour (en bordure de la Grande Rue) ; à l'est, une maison allongée précédée de deux pavillons (le long de la rue de Lesné) ; au nord, un troisième bâtiment toujours en bordure de la rue de Lesné (plan 1). Gilbert NAU sera le premier maire de Clérac de 1790 à 1793, puis de 1804 à 1807. De son mariage avec Anne Ca-

therine ROCHER est née une fille, Marie (1789-1866) qui épouse en 1807 Jean Augustin GENEUIL, propriétaire, issu d'une riche famille de Montguyon. D'abord maire de Montguyon de 1806 à 1815, il devient maire de Clérac de 1832 à 1846, année de son décès à l'âge de 57 ans.

C'est Jean Augustin et Marie GENEUIL qui entreprennent, après 1841, la construction de l'actuel château, à l'emplacement des constructions disposées autour d'une cour. Pour ce faire, ils font démolir toutes les anciennes constructions et édifier l'actuelle bâtisse en lieu et place de l'aile nord. Celle-ci est caractéristique des maisons de maîtres édifiées dans notre région à cette époque. Pas très grande, elle reprend le plan des nouvelles maisons que se font au même moment construire les riches propriétaires (un couloir, deux pièces en haut, deux pièces en bas), mais elle se coiffe d'un immense toit en ardoises et s'orne de quelques décors sculptés qui lui donnent une noble allure. Un pavillon bas de deux pièces flanque la partie principale à l'ouest. Des communs, chais et hangars, la prolongent à l'est rejoignant la maison se trouvant sur le chemin de Lesné. Les deux pavillons sont détruits, mais la maison située au nord est conservée, légèrement agrandie et reliée par un hangar aux communs. Un mur de pierre percé de plusieurs portails en fer forgé enserre le tout, délimitant un vaste parc planté de magnifiques arbres (plan 2).

À la mort de Marie NAU, veuve GENEUIL en 1866, ses vastes biens, répartis sur tout le territoire de la commune, sont répartis entre ses nombreux enfants. C'est sa fille Marie Thérèse Rose (née en 1830) qui hérite du château. En 1853 elle a épousé Louis Joseph GAUTRET (1824-1872), membre de la famille GAUTRET, célèbre famille de distillateurs et hommes politiques de Jonzac. Distillateur à Clérac, et maire de la commune en 1871, il meurt en 1872. « Madame GAUTRET » comme on l'appelle alors, joue désormais un rôle de dame patronnesse et de bienfaitrice de la commune, allant même jusqu'à financer une grande partie des travaux de restauration de l'église. À sa mort, en 1913, sans enfant, elle lègue ses biens à son loin-



Plan 2 : La propriété NAU GENEUIL après la construction du château (presque rien n'a changé jusqu'à aujourd'hui)



Le château Geneuil pendant la Première Guerre mondiale (transformé en hôpital militaire) : côté grande rue

tain cousin Jules NAU (1854-1925) dont son mari a été tuteur, malgré de sérieuses divergences politiques et religieuses avec lui.

Maire de Clérac depuis 1884, Jules NAU héberge pendant la Première Guerre mondiale un hôpital militaire de 50 lits dans le château Geneuil dont il vient juste d'hériter. Puis il le loue pendant quelques années à un négociant en bois venu s'installer dans la commune, du nom de Soubis.

À sa mort en 1925, Jules NAU lègue la plus grande partie du château Geneuil, du parc et des bâtiments attenants à Henriette MARTIN (1890-1933), une de ses employées dont il a eu un fils Pierre MARTIN (1920-1971). Pierre MARTIN épouse Lucette SEVERAC (une lointaine cousine de Gaston Furcy de LAVALT, l'époux de Charlotte de CAILLERES, la dernière CAILLERES à avoir possédé le château du même nom). Une fille Isabelle naît de cette union. Elle divise la propriété en deux, vendant le château et

la moitié du parc et se réservant pour elle la maison de la rue de Lesné. À la mort d'Isabelle MARTIN, cette partie là est également vendue.

Le château de l'Espie (ou Fengari)

Issu d'une autre branche de la famille NAU, orphelin très jeune, élevé par Louis Joseph et Marie Thérèse GAUTRET (ses lointains cousins), Jules NAU (1854-1925) se montre très tôt un homme entreprenant en affaires et en politique. À peine âgé de plus de 30 ans et déjà maire de Clérac et à la tête d'une solide fortune, il décide de matérialiser sa réussite en se faisant construire un château, encore plus beau que celui de ses parents nourriciers. Pour ce faire, il achète aux Caillères au début des années 1880, deux grandes parcelles de terre à l'est du bourg au lieu-dit l'Espie (c'est-à-dire lieu défriché en vieux français, ce qui est fréquent pour les lieux dits situés près des abbayes et prieurés, ce qui est le cas ici, l'ancien domaine du prieuré se trouvant juste à l'ouest).

Le château est édifié en deux temps. D'abord est construit le pavillon central, dans le même style que le château Geneuil, mais en plus grand. Puis sont élevées les deux ailes latérales en parfaite symétrie. Ainsi achevé, le château présente un aspect néo classique, bien équilibré, surplombant la « plaine du Grand Village » alors entièrement cultivée.

L'aile ouest abrite une immense « cuisine » destinée à accueillir les nombreux domestiques et visiteurs, car le château est aussi le centre d'une entreprise florissante. Les vastes communs, édifiés un peu à l'écart, ont d'abord abrité une laiterie, puis une distillerie (avant que celle-ci soit transférée à Teurlay du Lary en 1912). Des vignes et des prés entourent le château. Quelques beaux arbres agrémentent le parc sur la façade nord. Un mur de pierre (la « murette ») entoure la dizaine d'hectares du domaine, surmonté côté route par des grilles en fer forgé. Plusieurs portails, également en fer forgé, s'ouvrent dans l'enclos : ils sont surmontés des monogrammes enlacés N et D, initiale des noms NAU et DELHUILE (patronyme de l'épouse de Jules NAU, Marthe, fille d'un riche propriétaire de Nonaville en Charente).



L'Espie acquis et aménagé par Jules NAU au début du XX^{ème} siècle : façade sud

Malheureusement, cette union n'a pas donné d'héritiers à Jules NAU. Il a d'abord choisi comme légataire un de ses lointains cousins, Joseph NAU, adjudant à la retraite, et fils de Firmin NAU, un des plus anciens distillateurs de la commune au Barail. Puis il a désigné comme héritiers deux autres cousins lointains Georges NAU (propriétaire du moulin de Teurlay du Lary) et Marie Thérèse NAU (fille d'un pharmacien de Chalais) qui se sont mariés en 1911.

Comme beaucoup de chatelains, ils ont dû loger des officiers et sous officiers allemands pendant l'Occupation. Auparavant, en mai 1940, ils avaient accueilli des réfugiés venus du Nord et de l'Est de la France (dont les propriétaires et employés de la filature Depreux et de la bijouterie Delerue).

Georges et Marie Thérèse NAU sont restés propriétaires du domaine jusqu'à leurs morts respectivement en 1967 et 1974. Ils ont légué le château à leur fille Suzanne, épouse de Jean ROI, de Guîtres. À la mort de celui-ci, en 1976, elle revient vivre à Clérac avec ses trois fils, avant de se retirer dans une maison à Montguyon, puis dans une maison de retraite. En 2022 le château et les terres alentours sont vendus : le domaine change de nom et devient une maison d'hôtes.

Jean-Paul GRASSET



La maison Geneuil aujourd'hui



Le château Fengari aujourd'hui

Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais, Jean-Jacques Nau

Voici un souvenir évoqué par Jean-Jacques Nau et qui fait suite à ceux du dernier bulletin. Il est également rapporté un hommage à 3 anciens goals de Clérac disparus récemment.

L'allée des chênes

Cette majestueuse perspective rectiligne bordée de chênes séculaires se dessinant jusqu'à Caillères et son château, côtoyait en sa partie haute le terrain de football, devenu officiellement Stade Municipal route des Châteaux après en avoir été, un temps, le stade éponyme.

Le terrain de football n'était constitué que d'une surface de jeu inégale et d'un baraquement en bois divisé en deux servant de vestiaire aux joueurs des 2 équipes, auquel il avait été ajouté dans sa partie postérieure, un réduit pour l'arbitre et un abri pour la brouette et les sacs de terre blanche utilisée pour le traçage des lignes.

Le dimanche matin, deux bénévoles accomplissaient cette tâche indispensable au bon déroulement du match de l'après-midi : l'un poussait la brouette en essayant de garder une trajectoire la plus droite possible, l'autre touillait pour faire descendre la poudre blanche à l'aide d'un petit bâton qui servait aussi à boucher l'orifice de la brouette lorsqu'il fallait changer de direction. Il arrivait parfois qu'un des deux membres du binôme traceur déclare forfait pour x raison, obligeant le collègue présent à se débrouiller seul, ce qui n'était pas toujours évident. Le tracé n'était pas toujours rectiligne mais peu important, l'essentiel était que le terrain soit marqué, selon l'expression locale ! L'aire de jeu était entourée d'une main courante rudimentaire, constituée de fil de fer d'un diamètre suffisant pour que l'on puisse y prendre appui et cloué à l'aide de cavaliers métalliques sur des sections de poteaux téléphoniques coupés à la bonne hauteur. Seule la portion de main courante située à proximité de la buvette était en bois et suffisamment large pour qu'un verre ou une bouteille puisse y être posé ! Pas de buvette fixe, pas de tribune, pas de toilettes, pas de douche non plus. Chaque vestiaire était simplement pourvu d'un banc fixe qui en faisait le tour et de porte-manteaux. Une ouverture en hauteur sans vitre dans le fond et une porte complétaient ce décor au sol bétonné, sous un toit de tuiles rouges. La buvette était constituée d'une ou deux tables posées sur des tréteaux que l'on enlevait et pliait à l'issue du match une fois partis les derniers amateurs de rouge, de blanc, de Colombar et de Spalt Haller. Les caisses de boisson étaient amenées au terrain chaque dimanche de match après avoir été livrées en lieu sûr par les établissements Marchais. Derrière le but d'en-bas (côté bois) trônait un gros châtaigner dont les bogues atterrissaient parfois dans la zone des 6 mètres du gardien adverse voire plus loin quand elles étaient bien lancées, déclenchant dans les deux cas, la légitime colère de ce dernier. Un match fut même interrompu par l'arbitre sur plainte d'un goal afin de nettoyer sa surface de but. Les arbres d'en-bas servaient également d'appui aux mobylettes, solex et vélos et de protection à ceux qu'une envie pressante obligeait à quitter les abords de la buvette. Il n'était pas rare non plus qu'il faille aller récupérer le ballon du match dans les « érondes »* ou au milieu du houx ou du fragon chaque fois qu'un tir puissant passait à côté du cadre et finissait sa course dans le bois. Les caprices de la météo donnaient lieu parfois à des scènes cocasses comme celle qui vit à la fin d'un match hivernal, les adversaires de Saint Palais Sur Mer allumer un feu dans leur vestiaire pour se réchauffer. L'absence d'eau courante obligeait les joueurs à se « laver » à l'air libre et à l'eau froide, aux robinets raccordés à la grosse barrique située derrière les vestiaires en bois. Barrique remplie d'eau chaque matin de match à l'aide d'une cuve amenée en tracteur depuis Caillères. Cette eau avait toujours un arrière-goût d'alcool, il était vivement recommandé de ne pas la boire ! Le dimanche matin, les filets étaient accrochés aux montants et à la transversale des buts à l'aide d'une petite perche munie d'un crochet et arrimés au sol grâce à un autre type de crochets spécialement conçus par quelque forgeron de l'usine. Tout devait être prêt pour 13h15 les jours de lever de rideau et sur le coup de 16h45/17h, à la fin du match de la première, les filets, qui n'étaient pas encore en nylon, étaient décrochés et rangés bien à l'abri.

Ces quelques lignes sans prétention mettent en exergue les scènes d'un feuilleton dominical dont l'action se déroulait « au terrain » comme on avait coutume de dire.

Durant les travaux de la première rénovation du terrain de l'allée des chênes, les matches se déroulèrent au

Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais, Jean-Jacques Nau

Grand Village sur un terrain de fortune, un baraquement en bois y fut érigé en guise de vestiaire sans oublier la buvette. Le stade éponyme était désormais doté d'une aire de jeu aplanie, engazonnée, ceinte d'une main courante métallique peinte en blanc, de vestiaires avec douches et chauffage central, d'une buvette fixe, de toilettes, le tout fermé par une clôture grillagée et des arbustes pour dissuader les resquilleurs ! Un portail d'entrée avec à côté un guichet et un autre portail derrière les vestiaires complétaient l'ensemble doté d'un parking sur sa partie haute et d'un second le long de l'allée derrière les vestiaires. On venait de changer d'époque tout simplement et cependant, malgré la perte de quelques congénères, des chênes continuent à regarder les matches et d'autres, ceux de l'allée, à faire une haie d'honneur aux acteurs du dimanche après-midi.

**ronces*

L'USC PERD TROIS GOALS HISTORIQUES

L'année 2024 aura été fatale à trois gardiens de but historiques de l'USC (Union Sportive Cléracaise).

Vivi (1) est parti le premier, rejoindre d'autres historiques du club à Dautour (cimetière de la commune), suivi récemment par Christian (2) et Jeannot (3), le lendemain.

Pour les plus anciens, nul besoin de citer leurs noms de famille, leurs surnoms et prénoms ont assuré leur notoriété sportive et professionnelle, illustrée par les nombreuses personnes venues les accompagner pour leur dernier voyage et apporter leur soutien à leurs proches. Ils resteront à jamais des cléracais, qu'ils reposent en paix.

Pour les non-initiés :

(1) Yves Dubraud : 09/05/1944-11/01/2024

(2) Christian Mestreaud : 04/05/1945-08/11/2024

(3) Jean-Claude Fradon : 27/02/1943-10/11/2024



Chadenac USC Octobre 1958



Chadenac USC 2 Octobre 1958



Match Clérac Archiac
31 janvier 1960

Les plus belles floraisons hivernales

L'hiver, la végétation est au repos forcé. Le jardinier, pressé de revoir fleurir ses pivoines, rosiers et autres hortensias attend avec impatience la fin programmée de cette morne saison. Pourtant, de nombreux végétaux, bien plus que l'on ne croit, bravent le froid pour exhiber leurs plus belles fleurs en hiver.

Nous en avons sélectionné, 3 sortes :



Le Camélia :

Les camélias sont réputés pour leur floraison hivernale mais la variété **Cinnamon Scentsation** nous séduit particulièrement par son port naturel et le parfum de cannelle, doux et raffiné de ses nombreuses petites fleurs blanc rosé. Sa floraison intervient généralement en février pour ne finir qu'au cœur du printemps. Compact, il se cultive aussi aisément au jardin qu'en pot, sur le balcon ou la terrasse. Installez-le à l'abri des courants d'air froid et des rayons brûlants du soleil. Plus la terre reste fraîche en été, plus le camélia résiste au soleil.

Le Daphné odora :

Le Daphné odora est un arbuste capable de vous mener par le bout du nez car, en matière de plante odorante, aucune autre espèce ne peut le détrôner ! En effet, ses petites fleurs rose soutenu dégagent un parfum puissant, enivrant sur un rayon de 30 mètres. Au jardin, il apprécie l'ombre et la mi-ombre ainsi que les sols frais mais bien drainés. Sa croissance est relativement lente mais votre patience sera récompensée par sa formidable fragrance. Arbuste de petite taille, il peut atteindre généralement 1 à 1,5 mètre de hauteur à maturité. Il présente un port touffu et arrondi, avec des branches ramifiées qui s'étalent gracieusement. Les feuilles du Daphné odora sont persistantes, ce qui signifie qu'elles restent sur la plante toute l'année. Elles sont de forme ovale, lancéolées, et d'un vert foncé lustré. Leur bordure est parfois légèrement marbrée de jaune crème, ajoutant une touche de luminosité à l'ensemble



Le Chèvrefeuille d'hiver :

Bien moins connus que le Chèvrefeuille grimpant, le **Lonicera fragrantissima** forme un buisson arrondi, souple, un peu étalé. Relativement discret, il se révèle en hiver en se couvrant de petites fleurs blanches, très parfumées qui rappellent le citron et le jasmin. Semi-persistant et d'une hauteur de 2 mètres, c'est un candidat parfait pour les haies libres ou les fonds de massif. Il est apprécié des abeilles auxquelles il fournit une nourriture précieuse mais également des oiseaux qui consomment ses baies en automne. Vigoureux, grand, économe en eau, rustique et peu exigeant vis-à-vis du sol, il s'épanouit du nord au sud de notre pays. Il sera intéressant de l'associer à des arbustes à floraisons décalées mais de vigueur équivalente : pensez par exemple aux Cornus mas, Philadelphus coronarius et Prunus d'ornement...Les rameaux boutonnés peuvent être coupés et mis en vase dans la maison, où il s'ouvriront et parfumeront la pièce.

Recettes autour de la pomme

Une pomme par jour et tu éloignes le docteur pour toujours ...

La pomme est le fruit d'un savoir-faire ancestral, elle accompagne l'homme dans toute son histoire, elle est riche en symboles.

Les pommes évoluent **au fil des siècles**, sélectionnées pour leurs qualités gustatives, leur résistance, leur rendement, etc. Pour autant, les variétés plus fragiles ne disparaissent pas et demeurent cultivées et consommées localement. La pomme est le **fruit du terroir par excellence**.

Tartelettes au foie gras aux pommes et vanille :

Pour réaliser cette recette au foie gras de Noël, préchauffez le four à th.7 (210°C).

Il vous faudra 1 pâte feuilletée de 300g pour vos tartelettes.

Étalez finement la pâte sur un plan de travail fariné. Découpez 6 disques de 15 cm de diamètre. Piquez-les avec une fourchette et disposez-les sur la plaque du four recouverte de papier aluminium. Faites cuire vos disques de pâtes feuilletées pendant 15 min environ. Sortez-les du four et réservez.



Épluchez 6 pommes et détaillez-les en quartiers. Faites fondre 150 g de beurre dans une poêle, ouvrez 2 gousses de vanille et ôtez les graines noires. Puis ajoutez-les dans le beurre. Faites cuire les pommes 8 à 10 min dans le mélange beurre et vanille à feu moyen. Retournez-les de temps en temps. Les quartiers de pommes doivent rester entiers.

Coupez un foie gras de 600g en tranches de 1 cm d'épaisseur. Faites revenir ces tranches dans une poêle quelques secondes sur une face et puis sur l'autre.

Garnissez les disques de pâte feuilletée en alternant les quartiers de pommes et les tranches de foie gras. Salez, poivrez et remettez chaque mini tarte au four pendant 2 à 3 min et servez très chaud. Accompagnez votre entrée de foie gras d'une délicieuse salade verte et d'une vinaigrette aux noix.

Tarte pommes spéculos

Prenez une pâte feuilletée. Déposez au milieu un bol à l'envers.

Tout autour du bol, déposer de la pâte spéculos, préalablement chauffée pour mieux l'étaler. (laissez 1 cm de bordure sans garniture)

Préparez ensuite un crumble avec 120g de farine, 50g de sucre et 100g de beurre mou. Mélangez le tout avec les doigts pour une texture sableuse.

Pelez et coupez les pommes en quartiers que vous déposez tout autour du bol et déposez par-dessus le crumble.

Ensuite, retirez le bol, coupez le milieu en 8 triangles que vous retournez sur les pommes et faites un petit bourrelet avec la pâte tout autour.

Au four, 30mn à 180° et c'est prêt.

Bon appétit !

Etat Civil



**Mathieu LANDAIS et Marie
GAILLARD**
Mariés le 14 septembre 2024

Philippe NIBERON et Sylvie TAPHANEL
Mariés le 26 octobre 2024

Paulette TEXIER

Décédée le 26 avril 2024 à Clérac
Domicilié 1 impasse des primevères

Germaine, Laurence FORTIN née HENNARD

Décédée le 06 juillet 2024 à Clérac
Domiciliée 10 bis rue de la faïencerie



Jacques, Claude NOININ

Décédé le 13 octobre 2024 à Clérac
Domicilié 6 Le Grand Village

Michel, Gaston DUPAS

Décédé le 20 octobre 2024 à Libourne
Domicilié 1 Serveau

Guy, Christian MESTREAU

Décédé le 08 novembre 2024 à Libourne
Domicilié 1 Les Fontenelles

Jean-Claude FRADON

Décédé le 10 novembre 2024 à Clérac
Domicilié 6 rue des écoles

Recensement militaire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**.

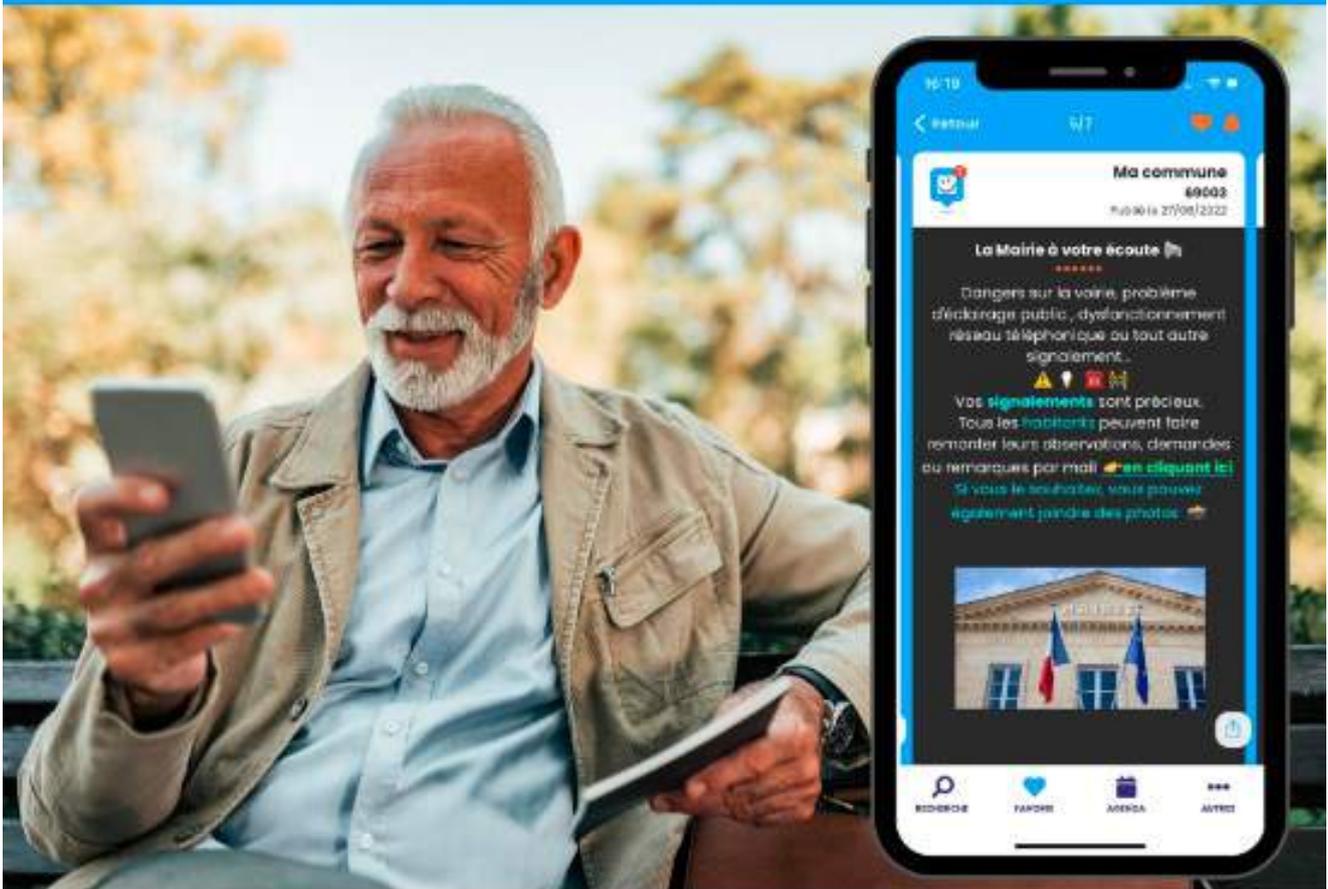
Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.





n°1 en
France

Les informations et alertes de votre Commune sont sur PanneauPocket



Soyez les premiers informés en
téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

Mairie de Clérac

1 place de la Mairie
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
info@ville-clerac.fr
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00

Culture

Bibliothèque : 05.46.04.75.56

bibliotheque@ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
Le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

Musée :

Ouvert de juin à septembre

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30

Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche

de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Éducation

École : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) : 05.46.04.90.08
ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 / 06.62.73.65.58

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,
26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et
jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

ENEDIS (dépannage) : 09 69 32 18 84

Orange : 39 00

SNCF : 0 892 35 35 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de
Montguyon) : 05.46.04.01.45

Email : ccas.msap@montguyon.fr

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au
05.46.49.27.77

Conciliateur de justice (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Tous les 2èmes mercredis de 9h à 12h

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.org

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Pharmacie de garde : 118418

Accueil familial personnes âgées/ handicapées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Mme Metay Brigitte (9 rue de Lesné) 05.46.04.02.13

Assistants maternelles

Mme Beucher Laura (13 Grand Village) 06.21.90.58.38

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Mole Bénédicte (impasse des fougères) 06.16.69.47.75

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 06.67.44.33.

MAM Les Petits Trésors (5 lot. de la Rente) 09 81 40 78 67

Maison médicale

Ostéopathe Rémy Logereau 06.59.20.76.02

Orthophoniste Florane Mallier 06.35.26.92.40



Mairie de CLÉrac
Charente - Maritime

1 place de la Mairie
17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12
Messagerie : info@ville-clerac.fr
Site internet : www.ville-clerac.fr


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE